

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**REUNION DU 17 OCTOBRE 2023 – 18 H 45**  
**A LA SALLE O LOF PALME A BETHUNE**

### PROCÈS-VERBAL

*Le mardi 17 octobre 2023, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 11 octobre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

#### **ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo (jusqu'à la question 13), CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René (jusqu'à la question 2), HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMANN Isabelle*

#### **PROCURATIONS :**

*THELLIER David donne procuration à GACQUERRE Olivier, IDZIAK Ludovic donne procuration à CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Gregory, DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain, DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, HENNEBELLE Dominique donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DEFEBVIN Freddy donne procuration à BARROIS Alain, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, FACON Dorothee donne procuration à LAVERSIN Corinne, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DELETRE Bernard, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MARCELLAK Serge donne procuration à NOREL Francis, MILLE Robert donne procuration à MAESELE Fabrice, OPIGEZ Dorothee donne procuration à PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-*

Marie, PRUVOST Jean-Pierre donne procuration à BERROYER Lysiane, TASSEZ Thierry donne procuration à DOMART Sylvie

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

BOSSART Steve, DELANNOY Alain, DRUMEZ Philippe, EDOUARD Éric, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Josèphe, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FONTAINE Joëlle, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, PICQUE Arnaud, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURSEL Karine, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel, WALLET Frédéric

Monsieur JURCZYK Jean-François est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

### **Olivier GACQUERRE**

Chers collègues, pour démarrer nos travaux du Conseil communautaire, je voudrais vous proposer de rendre un hommage donc que nos collègues puissent nous rejoindre pour rendre un hommage. Ce soir, avant que nous puissions entamer nos travaux, je voudrais remercier les services qui ont préparé nos débats, y compris pour la logistique. Vous priez de nous excuser puisqu'on devait démarrer à 45 et nous avons fini le Bureau communautaire à 45, il y avait beaucoup de rapports à présenter donc nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce décalage et puis surtout, rendre quelques hommages, d'abord le premier à Maryse Blervaque. Je pense que certains d'entre vous la connaissaient. Elle n'a pas siégé au sein du Conseil communautaire, elle était pharmacienne sur la commune de Verquin et élue surtout au Conseil municipal de Verquin. Elle nous a quittés le 26 septembre dernier à l'âge de 62 ans. Elle a beaucoup lutté contre la maladie, donc à Jean, son époux et à toute sa famille et au conseil municipal de Verquin, nous adressons bien sûr nos sincères condoléances. Je voudrais aussi que nous ayons une pensée pour Vick Canesse, la petite-fille de Teddy et d'Ophélie Cornet. Teddy Canesse travaille chez nous et vous avez peut-être eu l'information puisque cela avait été beaucoup relayé, c'est la petite fille de 8 ans qui est morte suite à un accident routier, qui était passagère d'une moto. Ils étaient sur la côte, eux habitent Hersin-Coupigny. Teddy Canesse travaille chez nous. Ophélie Cornet, sa conjointe, travaille au Sivom de la Communauté du Béthunois. Le samedi 30 septembre dernier, Vick est décédée suite à cet accident routier. J'aimerais qu'on pense bien sûr à sa grande sœur adorée et à ses parents à qui nous apportons tout notre soutien. Et puis plus récemment, tout aussi tragique, je voudrais que nous puissions avoir une minute de silence pour les victimes bien sûr des attentats d'Arras, Dominique Bernard en tête qui est décédé, il y a encore des personnes qui ont été blessées et plus largement, pour toutes les victimes du terrorisme. Je souhaiterais que nous puissions avoir ce temps d'hommage en rappelant que la République est debout et en rappelant aussi l'engagement des élus locaux. Merci à tous les élus qui étaient présents hier à Béthune ou mobilisés dans leur commune, à toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur soutien à la communauté éducative et plus largement aux valeurs de la République. Pour dire non au terrorisme, pour avoir une pensée pour toutes ces victimes, avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés et pour leur famille, je vous demanderais donc de bien vouloir respecter une minute de silence. Je vous remercie. Avant d'étudier les questions, nous avons pour habitude de présenter trois communes, aujourd'hui nous allons présenter les communes de Béthune, Labourse et Neuve-Chapelle pour ce déroulé de la minute commune. Pour Béthune, je vais proposer à Maryse Bertoux qui est adjointe de bien vouloir présenter la commune.

### **Maryse BERTOUX**

Je dois probablement mon nom au mot celtique « thun » que nous traduirons par « enclos » ou « verger ». Béthune signifiant « enclos fermé de haies ». Mon origine se perd dans la nuit des âges, que ma naissance soit due aux Gaulois, aux Romains ou aux Francs, tout ceci n'est que suppositions. Les documents qui auraient pu nous éclairer ont été détruits au fil des guerres et des incendies. Ma cité ayant été ravagée par

les flammes par trois fois. Dans les écrits, mon nom apparaît en 1940 et je deviens tour à tour fief des Comtes d'Artois, des Comtes de Flandre, des Ducs de Bourgogne et des Rois d'Espagne. Mon importance est telle que les seigneurs intitulent leur charte « Seigneur de Béthune par la grâce de Dieu ». La grâce de Dieu. La peste de 1188 a causé des milliers de morts. Gauthier et son compagnon Germon de Beuvry entendent l'appel, les Charitables sont nés. Le bourg Catorive existe depuis des siècles et Saint Vaast, évêque d'Arras, y fit construire l'église paroissiale. Elle est détruite par les Espagnols en 1522. C'est Charles Quint qui demande sa reconstruction au cœur des fortifications et proche du beffroi de Pierre, symbole des libertés communales qui veillent à ma sécurité. Enfin, je deviens française. De 1645 à 1710 d'abord puis définitivement en 1713 après le traité d'Utrecht. En 1870, les fortifications sont démantelées pour permettre aux 8 020 Béthunois de poursuivre mon développement. Je me dote de l'éclairage au gaz et du chemin de fer. Des boulevards, des squares et des places publiques façonnent la ville. La tradition du théâtre de rue initiée par les jésuites dès le XVIIe siècle est sanctuarisée. Le théâtre est inauguré en 1912. Malheureusement, il a suffi de trois journées en mai 1918 pour anéantir l'immense travail de bâtisseur effectué durant des siècles et réduire en cendres plus de 80 % des habitations. Seul le beffroi reste debout. Aujourd'hui, je me nourris du passé et des traditions populaires pour conforter le présent et construire l'avenir. Ma volonté est de m'adapter aux enjeux actuels de notre société et de me tourner vers la smart city pour être une ville collaborative, durable et innovante. Et si le temps d'une fin de semaine vous décidez de me visiter, ce petit programme saura certainement vous satisfaire, mille et une surprises vous y attendent. Adoptez pour commencer une tenue sportive et rendez-vous à la gare d'eau pour 3 km de marche ou de footing selon vos préférences. Les plus courageux auront tout le loisir de réviser les multiples de trois. Puis, rendez-vous à l'office du tourisme pour une balade guidée, découverte de l'art déco, visite de la vieille ville ou de l'église Saint-Vaast inscrite aux monuments historiques. Midi, il est l'heure d'un arrêt à la terrasse d'un café de la grand-place au son du carillon qui s'échappe des abat-sons du beffroi. Un petit creux ? Restauration rapide, estaminet ou menu gastronomique, vous trouverez toujours de quoi vous satisfaire. Vite, direction le boulevard Poincaré vers l'Étoile cinéma, neuf salles vous y attendent. Retour à l'hôtel ou à la chambre d'hôtes, ils sont nombreux pour une pause fraîcheur et préparatifs pour une soirée au théâtre. Dimanche déjà, rendez-vous selon votre goût au centre aquatique pour quelques longueurs ou au golf pour un parcours neuf trous. Sportif un jour, sportif toujours. Montez découvrir la ville du haut du beffroi et gravissez les 133 marches, visitez les cinq niveaux et saluez Monsieur et Madame Clay, derniers guetteurs qui quittèrent le beffroi lors des bombardements. Le jeu en vaut la chandelle. La pause repas est bien méritée, régalez-vous d'une de nos friteries très appréciées des habitants. Allez ensuite à la découverte des musées, Labanque ou la chapelle, on souffle un peu. Balade vers le jardin public et son kiosque tout dernièrement rénové pour un concert d'une des harmonies de l'Agglomération. Dommage, il est déjà l'heure du retour ? Alors direction la gare TGV et ravie de votre visite. Je terminerai par quelques vers qui ont été écrits par Eugène Beguin en 1870. Certains termes sont un peu désuets, mais j'ai trouvé que c'était vraiment très beau. « L'harmonieux accord unit chez vous nous les rangs. Nous sommes d'une ville où le peuple et les grands, où le faible et le fort, satisfaits d'être frères, joignent d'un même nœud leurs intérêts contraires. Où les divers pouvoirs, bien loin de se haïr, s'efforcent de s'aider, et non de s'envahir. Où l'autorité sait avec bienfaisance maintenir son prestige, augmenter la puissance. Félicitons-nous, nous sommes Béthunois. »

### **Olivier GACQUERRE**

Merci Maryse. Heureusement qu'on arrive à la fin des cent communes parce que c'est le quart d'heure maintenant de présentation, mais c'est toujours très intéressant. Philippe Scaillierez pour Labourse, s'il te plaît.

### **Philippe SCAILLIEREZ**

Merci Président. Je suis petit, je suis obligé d'adapter le micro, excusez-moi, on pourra enlever quelques secondes. Je vais essayer d'être court, je vais essayer de ne pas faire preuve de chauvinisme parce que je suis un enfant de Labourse depuis 52 ans. Labourse est une petite commune située à l'intersection des axes Béthune, Bruay et Lens. Nous sommes actuellement 2 800 Laboursoises et Laboursois. Commune périurbaine, elle garde toutefois son tempérament rural fait de vraies relations de bien vivre ensemble et

*d'engagement associatif. Elle possède un patrimoine architectural remarquable avec une église du IXe siècle, un manoir du XIXe siècle et des cités minières préservées et bientôt rénovées. Baignée par la rivière la Loïse qui est une rivière jolie, mais parfois impétueuse, cette rivière jouxte sept étangs, un terril aménagé et forme un véritable poumon vert pour les promeneurs, les sportifs, les pêcheurs, les chasseurs. À la fois village écoenvironnemental et ville par ses multiples services aux familles, Labourse est véritablement une commune où il faut bon vivre. Je continuerai mes propos de manière un peu plus ludique façon petit quiz, Questions pour un champion. Première question, je suis l'événement annuel du village d'irréductibles Gaulois, nous sommes des petits êtres bleus qui vont apparaître mi-octobre. Un jour nous serons peut-être aussi connus que celui d'Angoulême... je suis forcément Astérix et Obélix, je suis les Schtroumpfs qui étaient présents l'année dernière et je suis le salon de la BD qui s'est déroulé le week-end dernier avec de drôles de petits bonhommes colorés en jaune, les Minions qui ont fait le bonheur des enfants. Ce salon comme d'habitude a remporté un vif succès. Deuxième question, je suis un lieu de culture pour tous, mon architecture moderne met en valeur le classicisme de notre vieille église, je suis en cuivre, qui suis-je ? Certains ne sont pas venus à l'inauguration ? Eh bien je suis Le Cuivre, c'est-à-dire le pôle culturel qui regroupe une médiathèque et une école municipale de musique. Ce lieu attire de nombreux Laboursois, des plus jeunes aux plus anciens, et même des personnes extérieures au village qui participent aux nombreuses animations. De plus le pôle culturel se situe près du parvis de l'église, ainsi que nous avons su gérer les eaux pluviales tout en développant la biodiversité. Un véritable milieu alliant le minéral perméable et un milieu végétal apportant des îlots de fraîcheur. Dernière question, je suis un centre intercommunal très attendu par notre population, n'est-ce pas Virginie ? Je serai situé dans l'ancien bureau de poste, je serai au cœur du centre bourg, je suis le futur Centre intercommunal de santé qui regroupera des médecins généralistes, un professionnel paramédical et un secrétariat. Ce centre de santé le premier de la Communauté d'Agglomération est associé à trois antennes, et potentiellement aux étages des cabinets pourront accueillir des paramédicaux, mais aussi des étudiants en médecine qui y trouveront un appartement. Pour terminer, je tiens à remercier tous les partenaires, en particulier l'agglomération, pour toutes les aides apportées. Un dernier mot aussi, si vous ne connaissez pas Labourse, alors venez, vous verrez qu'à Labourse, les coqs chantent en liberté, les pigeons et tourterelles roucoulent en liberté, les grenouilles coassent en liberté, je ne fais pas de jeux de mots et les abeilles butinent en liberté. Alors, venez, n'hésitez pas, nous saurons vous y accueillir avec notre chaleur humaine et la simplicité de la ruralité. Merci à vous.*

### **Olivier GACQUERRE**

*Merci. Merci beaucoup donc reste Tanguy Robiquet, Monsieur le Maire de Neuve-Chapelle que je salue parce que je ne l'ai pas encore vu.*

### **Tanguy ROBIQUET**

*Chers collègues, Neuve-Chapelle est une petite commune située à la limite de notre agglomération limitrophe avec la MEL, les Weppes, le département du Nord et proche des axes autoroutiers. Cette commune qui allie ruralité et accessibilité ne se trouve qu'à quelques minutes des grandes villes de Lille Béthune et Lens, mais également de la Belgique. Bien que de taille modeste, elle a été le théâtre d'événements historiques notables liés à la Première Guerre mondiale. Neuve-Chapelle a été profondément marquée par son histoire, elle fut le théâtre de plusieurs batailles importantes pendant la Première Guerre mondiale et sera connue au-delà des frontières françaises notamment par la bataille qui porte son nom en 1915. Lors de cette bataille, des soldats britanniques et indiens, pas moins de 48 bataillons soit 40 000 hommes se sont battus contre les forces allemandes au nombre de trois bataillons représentant environ 1 400 hommes, 1,5 contre 40. Le rapport de force plus qu'avantageux pour les attaquants, doit leur assurer une écrasante victoire. Pourtant, rien ne va se passer comme prévu, la victoire annoncée tourne au cauchemar. Un succès annoncé, un échec sanglant, un bilan terrible. Oui, le bilan de la bataille de Neuve-Chapelle est tragique. Les Britanniques ont conquis 800 m de terrain, mais 12 309 soldats dont 4 047 Indiens sont tombés et on déplore autant de disparus côté allemand, au total 25 000 hommes sont morts lors de cette bataille. Désormais, la guerre des tranchées ne sera plus la même, l'enfer de la guerre industrielle naissait. Cette histoire est commémorée à travers plusieurs monuments et cimetières militaires*

qui rappellent le sacrifice des soldats tombés au combat. Le long de l'ancien front, au carrefour nommé Port Arthur, le Neuve-Chapelle Mémorial est le seul lieu de mémoire qui rend hommage à l'engagement des soldats de l'armée des Indes durant la Première Guerre mondiale. Il a été inauguré le 7 octobre 1927 par le maréchal Foch, et en septembre 2023, le mémorial indien rejoint le cercle prestigieux des monuments inscrits au patrimoine mondial de l'humanité. Neuve-Chapelle est connue au-delà des frontières françaises, en Inde bien sûr, mais également au Portugal au travers du « Christ des tranchées » exposé dans la salle capitulaire du monastère de Batala au Portugal depuis 1958. Le Christ des tranchées a connu son heure de gloire en 1918 lors de la bataille de la Lys où les soldats portugais, empreints d'une très grande foi, décident de l'abriter dans leurs tranchées pour s'attirer la protection divine et se sentir protégés par sa puissance. Le 8 avril 1958, lors du 40<sup>e</sup> anniversaire de cet événement, le gouvernement français décide d'en faire don aux Portugais et il sera transféré à Lisbonne. En France, il y a l'Arc de Triomphe à Paris et sa flamme éternelle à la mémoire du soldat inconnu, au Portugal le monument choisi pour ce rappel n'est autre que le monastère de Batala. Depuis cette date, le Christ des tranchées de Neuve-Chapelle est vénéré dans la salle du chapitre du monastère veillant sur les tombes des deux soldats inconnus portugais, l'un en mémoire de cette guerre, l'autre rappelant les morts des guerres coloniales. En résumé, Neuve-Chapelle est une petite commune paisible avec une histoire militaire riche et un patrimoine architectural intéressant. C'est un endroit idéal pour les amateurs d'histoire, les promeneurs et ceux qui recherchent une escapade tranquille dans la campagne française. Merci.

### **Olivier GACQUERRE**

Merci Tanguy, merci Monsieur le Maire. C'est toujours intéressant de redécouvrir toutes nos histoires locales. Corinne, tu dois tirer trois nouveaux noms. Annequin, Saint-Venant et Amettes. Pour le prochain Conseil communautaire, vous pouvez vous rapprocher de Marion qui se lève, c'est un rituel maintenant, qui est au fond et qui pourra vous aider à organiser votre prise de parole si vous le souhaitez pour présenter votre commune, donc Annequin, Saint-Venant et Amettes. Je dois vous donner les procurations.

### **Rapporteur : GACQUERRE Olivier**

#### **- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

### **Olivier GACQUERRE**

Nous devons désigner notre secrétaire de séance. Isabelle Levent est-elle là ? Non. Jean-François Jurczyk, Monsieur le Maire de Vaudricourt. Tu es d'accord pour être notre secrétaire ? Merci. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Merci, Jean-François, c'est donc acté ainsi. Nous allons pouvoir entamer les délibérations.

#### **- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2023**

### **Olivier GACQUERRE**

Tout d'abord, il nous faut adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 27 juin. Y a-t-il des observations ? Non, il est donc considéré comme adopté.

#### **- COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU**

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Bureau conformément à la délibération du 15 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

### **Olivier GACQUERRE**

Le compte rendu des délibérations prises par le Bureau, y a-t-il des observations ou des demandes ? Non, c'est donc considéré comme adopté.

## - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Président conformément à la délibération du 8 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

**Olivier GACQUERRE**

*Le compte rendu des décisions prises par le Président ou ses représentants ? Monsieur Gluszak.*

**Franck GLUSZAK**

*Bonjour à tous. Cela concerne une décision qui figure à la page 7 du document, la 2023/640 « Conception du scénario d'aménagement de la presque île de Béthune-Annezin à court terme. Attribution d'un marché ». C'était simplement pour lever un peu la méconnaissance que j'ai de cette notion de « presque île Béthune-Annezin », est-ce que vous pouvez lever ce voile ?*

**Olivier GACQUERRE**

*C'est donc le schéma directeur d'aménagement de la voie d'eau que nous avons validé, c'est l'une des étapes et c'est donc à l'entrée, puisque vous savez qu'on a plusieurs spots, sites qui vont être aménagés dans la durée, donc parmi les premières actions, VNF nous a demandé d'avoir un scénario. C'est plutôt à Annezin, quand vous rentrez vers le port fluvial, le port de plaisance de Béthune sur la droite, il y a ce qu'on appelle le « quai de Marle », donc il y a une petite presque île. L'idée est de pouvoir dans un premier temps y mettre des pontons pour accueillir des bateaux de plaisanciers et faire une proposition d'aménagement. C'est donc l'une des étapes sur l'aménagement côté tourisme fluvestre comme on dit, c'est-à-dire fluvial et terrestre en tant que tel. C'est Didier Depaeuw qui n'est pas là ce soir qui suit les dossiers, je me tourne vers le maire d'Annezin. C'est cela. Pas d'autres demandes de précisions ? On va donc considérer qu'elles sont adoptées. Je vais céder la parole à Bruno Chrétien pour la délibération n° 1 qui concerne la mise en place de notre stratégie modes doux de déplacement.*

## **Priorité n° 2 : S'ADAPTER AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE & PROTEGER LA NATURE**

**Enjeu : Développer une mobilité vertueuse et 100 % verte pour accompagner l'émergence d'un nouveau modèle économique**

### **MOBILITE DURABLE**

**Rapporteur(s) : CHRETIEN Bruno**

#### **1) ACCELERATION DES AMENAGEMENTS CYCLABLES ET DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE VELO**

« La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a défini sa feuille de route « mobilité » en 2021 dans laquelle figure l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable pour encourager l'usage du vélo sur le territoire et répondre à l'objectif du Plan de Déplacement urbain de multiplier par 4 la part modale du vélo à horizon 2030. L'élaboration du schéma cyclable vise à faciliter l'accès aux pôles générateurs de déplacement dans les différents bassins de vie du territoire dans une logique de proximité (parcours à vélo en un quart d'heure).

Le syndicat mixte des transports, Artois Mobilités, autorité organisatrice de la mobilité, vient de valider son nouveau schéma cyclable à l'échelle des 150 communes, un schéma dont l'élaboration a été conduite en partenariat avec la Communauté d'Agglomération. Il définit des itinéraires cyclables répartis

en 3 niveaux selon le nombre de déplacements pendulaires internes et intercommunaux. Il est aussi accompagné d'un guide de préconisations techniques pour aider les maîtres d'ouvrages dans la réalisation d'infrastructures cyclables. Ce schéma s'impose donc à l'EPCI qui n'est pas autorité organisatrice de la mobilité.

L'action de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane dans la mise en œuvre du schéma cyclable est quelque peu étroite du fait d'une compétence voirie limitée

La Communauté d'Agglomération a déjà mis en place des aménagements cyclables le long de la ligne BHNS bulle 2, au bord du canal d'Aire, et engagera prochainement la réalisation des aménagements sur les parties urbaines de l'Eurovélo 5. Elle accompagne par ailleurs les communes dans leurs aménagements en faveur des modes doux via les fonds de concours.

Une réflexion a été engagée afin d'accélérer la mise en œuvre des aménagements cyclables du schéma qui seraient pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

Il s'agira de conforter la structuration urbaine de l'Agglomération et des bassins de vie identifiés dans le Projet de Territoire en créant un réseau cyclable structurant intercommunal. Ce réseau reliera, par des aménagements cyclables sécurisés et apaisés, les principaux pôles générateurs de déplacement des 7 bassins de vie aux communes de leur première couronne dans une logique de proximité (1/4h à vélo) via les itinéraires du schéma cyclable d'Artois Mobilités. Le choix des itinéraires à aménager en priorité, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, pour relier les communes aux pôles générateurs de déplacement (gares, ZAE, lycées et collèges, ...) sera fait en étroite collaboration avec les communes concernées et le département.

Suite à une phase d'étude de faisabilité, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane souhaite pouvoir répondre à différents appels à projets de l'État portés par le fonds « Mobilités actives », mais aussi bénéficier des financements de la Région et du Département dans le but d'obtenir un accompagnement financier pour accélérer la réalisation de ce réseau cyclable intercommunal.

Par ailleurs la Communauté d'Agglomération accompagnera les communes dans le déploiement de leurs aménagements cyclables complémentaires au réseau structurant intercommunal en apportant expertise et financements (via les fonds de concours modes doux).

Au-delà de ce réseau cyclable structurant intercommunal facilitant les déplacements du quotidien vers les pôles de centralité des bassins de vie, il sera proposé, à partir de 2024, une réflexion sur l'extension des itinéraires de la chaîne des parcs complémentaire à ceux déjà réalisés (Eurovélo 5, Canal d'Aire) pour irriguer plus largement les communes rurales et favoriser la pratique du cyclotourisme et les déplacements du quotidien à vélo.

Enfin au-delà de son action phare visant à favoriser l'usage du vélo qu'est le pass mobil agglo, il est proposé de mener une action de sensibilisation des enfants pour développer le savoir rouler à vélo avec un objectif de 100 % d'initiés à horizon 2026.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 02 octobre 2023, il est proposé à l'assemblée d'approuver ces premiers principes de mise en œuvre du schéma cyclable d'Artois mobilités sur notre territoire et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à solliciter les différents financements qui pourront potentiellement venir compléter le budget prévu par notre EPCI (Etat, Europe, Région, Département, etc.) »

**Bruno CHRÉTIEN**

*Merci, Monsieur le Président. Cette délibération s'inscrit dans la priorité n° 2 « S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature », l'enjeu étant de développer une mobilité vertueuse et 100 % verte pour accompagner l'émergence d'un nouveau modèle économique. La*

Communauté d'Agglomération a défini sa feuille de route « mobilité » dans laquelle figurent l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable pour encourager l'usage du vélo sur le territoire. Il s'agit de réduire la part modale de la voiture individuelle notamment en favorisant le développement des modes doux. Le projet de territoire reprend l'objectif du PDU et du PCAET visant à multiplier par quatre la part modale du vélo à l'horizon 2030, donc passer de 2 à 8 %. Le Syndicat mixte des transports Artois Mobilités, autorité organisatrice de la mobilité, vient de valider son nouveau schéma cyclable à l'échelle des 150 communes, un schéma dont l'élaboration a été conduite en partenariat avec la Communauté d'Agglomération. Il définit des itinéraires cyclables répartis en trois niveaux selon le nombre de déplacements pendulaires internes à la commune et intercommunaux. Il est aussi accompagné d'un guide de préconisations techniques pour aider les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'infrastructures cyclables. Fruit d'une longue phase de diagnostic puis de concertation et enfin de coproduction avec les communes et les représentants des usagers du vélo, ce schéma s'impose à notre EPCI qui a transféré sa compétence et son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité au syndicat mixte Artois Mobilités. Sur notre territoire, 535 km d'itinéraires cyclables ont été identifiés par ce schéma dont 60 sont déjà réalisés, 37 sont à améliorer et 438 à aménager. Avec une compétence voirie limitée, l'action de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane dans la mise en œuvre du schéma cyclable est quelque peu étroite. Néanmoins, nous avons déjà pu investir dans des aménagements cyclables notamment le long de la ligne BHNS Bulle 2, au bord du canal d'Aire et nous engagerons prochainement la réalisation des aménagements sur les parties urbaines de l'Eurovélo 5, soit environ 19 km à réaliser à Bruay et entre Fouquereuil et le canal d'Aire, en passant par le centre-ville de Béthune. Une délibération permettant d'approuver le programme d'EV5 et de lancer la maîtrise d'œuvre devrait vous être proposée au prochain conseil ou à celui de février. Une réflexion a été engagée afin d'accélérer la mise en œuvre des aménagements cyclables du schéma. Il s'agit en premier lieu de sensibiliser toutes les communes et de les accompagner tant en termes d'ingénierie que de financement notamment via le fonds de concours mobilités. Jusque là, peu de communes y ont recours et nous espérons que l'accompagnement proposé à la mise en œuvre d'aménagements cyclables selon le schéma d'Artois Mobilités et prenant en compte ces préconisations techniques permettra d'accélérer le mouvement, car les communes sont les premiers opérateurs de la voirie et donc des aménagements à proposer à leurs habitants pour qu'ils puissent circuler à vélo au quotidien de manière sécurisée et apaisée. Il s'agira aussi de contractualiser avec le département du Pas-de-Calais afin de mettre en œuvre ce schéma autour des collèges et pour interconnecter les bassins de vie de notre territoire. Enfin, notre nouvelle proposition ce soir vise à conforter la structuration urbaine de l'agglomération et des bassins de vie identifiés dans le bassin de territoire en créant un réseau cyclable structurant intercommunal au cœur de chaque bassin de vie. Ce réseau reliera par des aménagements cyclables sécurisés et apaisés les pôles générateurs de déplacement que sont les gares au sein des sept bassins de vie, aux communes de leur première couronne dans une logique de proximité (un quart d'heure à vélo) via les itinéraires du schéma cyclable d'Artois Mobilités. Le choix des itinéraires à aménager en priorité sous maîtrise d'ouvrage communautaire pour relier au pôle gare les communes limitrophes ou situées dans un rayon de 3 km de la gare sera fait en étroite collaboration avec les communes concernées et le département. La Communauté d'Agglomération prendra financièrement à sa charge 100 % du coût d'aménagement d'un itinéraire cyclable vers le pôle gare pour chaque commune limitrophe ou éloignée de moins de 3 km du pôle gare de son bassin de vie. 59 communes seront ainsi concernées par ce réseau structurant intercommunal qui peut constituer la première phase de notre plan de mise en œuvre de notre schéma cyclable. Une première phase exploratoire conduite par nos services avec un cabinet d'AMO permettra d'identifier les itinéraires possibles inscrits au schéma cyclable pour relier les communes au pôle gare de leur bassin de vie en concertation étroite avec les villes ayant un pôle gare, le département et les associations d'usagers dont la DAV. Viendra ensuite une phase de concertation par bassins de vie qui aboutira au choix d'un itinéraire par commune et permettra à l'AMO de nous proposer un préprogramme par bassin. Puis après une phase sans doute plus longue de concertation-négociation sera arrêtée, le programme de notre futur réseau structurant intercommunal sur la base duquel la maîtrise d'œuvre des aménagements pourra être lancée. Ce sera un processus sans doute long, mais nous espérons pouvoir engager la maîtrise d'œuvre sur les premiers bassins où le programme sera validé d'ici un an. Nous pourrions alors aller chercher des financements auprès de l'État, de l'Europe, de la région et du département et notamment répondre à différents appels à projets que lance l'Etat via son fonds mobilité active, en particulier l'appel à programme territoire cyclable qui devrait être reconduit mi-2024. Au-delà



de ce réseau cyclable structurant intercommunal, facilitant les déplacements du quotidien vers les pôles de centralité des bassins de vie, il sera proposé à partir de 2024 une réflexion sur l'extension des itinéraires vélo basés sur la chaîne des parcs complémentaires à ceux déjà réalisés, Eurovélo5, canal d'Aire, pour irriguer plus largement les communes rurales et favoriser la pratique du cyclotourisme et les déplacements du quotidien à vélo. De même la poursuite du réseau Points Nœuds issu des Flandres est à l'étude. Si la politique d'aménagement cyclable est essentielle pour développer l'usage du vélo, elle doit être accompagnée de mesures de sensibilisation, d'incitation et d'accompagnement à l'usage du vélo. Le Pass mobile Agglo participe de cette stratégie et sera reconduit en 2024 pour la troisième édition. Il sera lancé au cours du Printemps de vélo, un nouvel événement de sensibilisation du grand public et des acteurs du système vélo qui aura lieu en mai autour d'un salon du vélo et des Assises des mobilités actives. Enfin il est proposé de mener une action de sensibilisation des enfants pour développer le savoir rouler à vélo avec un objectif de 100 % des enfants entrant au collège sachant rouler à vélo en ville. Suite à l'avis favorable de la commission « aménagements, transport et urbanisme » du 2 octobre, il est proposé à l'assemblée d'approuver ces premiers principes de mise en œuvre du schéma cyclable d'Artois Mobilités sur notre territoire et autres éléments de la stratégie vélo et d'autoriser le Président ou le conseiller délégué à solliciter les différents financements qui pourront potentiellement venir compléter le budget prévu par notre EPCI.

**Olivier GACQUERRE**

Merci pour cette présentation, Bruno. Je ne sais pas si cela appelle des commentaires ? Jean-Pierre Sansen.

**Jean-Pierre SANSEN**

C'est un projet très ambitieux, j'espère qu'il sera tenu. Je vois que pour les zones d'activités économiques, c'est prévu aussi. C'est vrai que les zones d'activités économiques sont fort étendues, donc prévoir en liaison avec le BHNS les quais d'arrêt du BHNS, la possibilité de prendre des vélos pour accompagner dans la zone d'activités.

**Olivier GACQUERRE**

Merci. Emmanuelle Leveugle.

**Emmanuelle LEVEUGLE**

Je voudrais savoir par rapport à ce plan vélo, est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu aussi pour le stationnement en toute sécurité des vélos ? Est-ce qu'on a prévu aussi cet angle ? Dans le prolongement, je pense que c'est une problématique qui doit être prise en charge comme c'est fait au niveau des gares par exemple où avec l'abonnement, on peut avoir accès à un garage sécurisé.

**Olivier GACQUERRE**

Je peux répondre, mais je ne sais pas s'il y avait une autre question. C'était juste pour répondre globalement s'il y avait d'autres demandes de précisions. Il y a une demande de parole ? Non ? Oui, c'est un projet ambitieux, mais là on ne pose que le cadre. Il fallait avoir un minimum de cadre stratégique, donc c'est la déclinaison de notre projet de territoire, décarboné, trouver des alternatives à la voiture, pour pouvoir maintenant y mettre les outils et les financements et commencer par des premières actions concrètes. Cela va donc venir aussi alimenter la contractualisation que nous avons avec le département puisqu'il y a des sujets, comme cela a été précisé tout à l'heure, en liaison notamment avec les collèges et on aura des sujets à traiter qui sont aussi des premiers et derniers kilomètres, donc plutôt l'intermodalité. Pour répondre à Emmanuelle, on avait évoqué notamment pour la ruralité la possibilité d'obtenir du Syndicat mixte des transports des liaisons très structurantes, par exemple sur la chaussée Brunehaut je prends un exemple au hasard, avec des arrêts non pas dans toutes les communes, mais un axe très structurant. Le vrai sujet devenant après, comment je vais de chez moi jusqu'à cet arrêt ou ce pôle d'échange multimodal dans

la ruralité ? Quand je reprends le bus à l'inverse, comment je viens et comment je repars chez moi. On pourrait imaginer effectivement qu'il puisse y avoir là une offre vélo complémentaire ou un stationnement complémentaire. Pour l'instant ce qu'on a évoqué, parce que 500 km, c'est beaucoup, donc on va y aller doucement. On a 500 000 € par an inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement que nous avons acté, donc on va commencer par les grands pôles d'attraction et d'attractivité donc les collèges, en lien avec le département, les pôles gare, parce que souvent comment je vais jusqu'à la gare, est-ce que je peux éviter de prendre la voiture ? Par exemple si je prends le cas des parkings à Béthune, on a fait l'extension, l'agglomération vient de faire 250 places supplémentaires pour permettre aux gens extérieurs à Béthune d'aller chercher le train et de partir en train vers Lille ou ailleurs. C'est déjà plein. Donc à un moment donné, je pense que plutôt que de financer des places de stationnement, on pourrait aussi réfléchir à comment je peux venir à la gare de Béthune en vélo. Si je viens d'Amettes, je ne vais pas peut-être pas prendre le vélo, mais si je viens d'Annezin, si je viens de Fouquières, de Fouquereuil pourquoi pas, je peux peut-être prendre le vélo, mais aujourd'hui il faut qu'on puisse proposer une alternative. Cela veut donc dire qu'il faut des aménagements de voies, il faut donc avoir des destinations et il faut avoir les solutions clé en main dans un trajet avec intermodalité. Je ne prends pas forcément mon vélo jusqu'à l'arrivée finalement. C'est donc comme cela qu'il faudra qu'on réfléchisse. Ayant trouvé maintenant ces premiers axes de travail, les communes concernées vont pouvoir se regrouper et on pourra regarder ce qu'il convient de faire sachant que je le redis, le principe, c'est que les communes sont maîtresses chez elles, c'est elles qui décident. On ne va pas, nous, l'agglomération arriver et changer le plan de circulation. Pas du tout. Vous, les maires, ou élus locaux dans vos communes, vous êtes en responsabilité. Il y a des fonds de concours, des aides en ingénierie, donc il y a des aides financières qui vous aideront à mettre en place ce que vous avez à mettre en place, mais pour les axes dits plus structurants et qui rayonnent, qui concernent un groupement de communes par rapport à nos bassins de vie, on raisonnera sur ce qu'on appelle l'intérêt communautaire et là, on pourra intervenir. Mais il faudra déterminer ce qu'on veut faire et comment on veut le faire. Le cadre est donc posé, on ira maintenant dans une phase de concertation qui nous amènera à décider collectivement par bassins de vie ce qu'on fait et ce qu'on ne fait pas en termes de services et en termes d'aménagement. Le plus dur reste à faire puisque maintenant, il faut qu'on se mette d'accord sur les axes prioritaires et qu'on aille chercher les financements, mais pour aller chercher les financements, il faut savoir ce qu'on veut faire et apporter un cadre. Voilà ce que je voulais vous dire. Surtout, vous aurez noté que l'idée, c'est de permettre aussi à nos enfants, on a mis l'objectif de 300 enfants avec l'attestation « savoir rouler », on a plus de 300 enfants dans l'agglomération, d'ici 2026. L'idée c'est aussi de faire ce qu'on avait évoqué tous ensemble lors du travail de commission, recenser tous les dispositifs qui existent aujourd'hui dans les communes, ou pas, voir comment nous pouvons aider les communes, appuyer les communes pour permettre à chacun de nos enfants de savoir rouler en tant que tel avant l'entrée au collège, puisque si nous mettons en place des routes pour aller au collège par un mode de transport vélo, il faut que nous puissions aussi apprendre à nos enfants à faire du vélo. On n'oublie donc pas les zones d'activités économiques, bien évidemment, mais sur les premières actions fortes, l'Eurovéloroute 5, on a déjà aménagé un certain nombre de chantiers. C'est l'autoroute du vélo, on a aménagé pour ce faire 35 km et on termine le long du canal, donc les bassins de vie en tant que tels et les sujets d'intermodalité notamment les pôles gare avec la ruralité. Il y a donc un travail à mener bien sûr avec le SMT parce que le syndicat mixte des transports nous a dit : voilà, vous pouvez faire 500 km, c'est parfait, 535 km, cela va nous aider à construire, mais selon ce que vous avez à faire, par kilomètres ce n'est pas le même prix. Si vous faites une route complète d'aménagement, les services ont cela en tête, mais je peux vous dire qu'avec 500 000, si on doit tout faire de A à Z, ce n'est pas beaucoup. Voilà pourquoi il faudra qu'on se décide progressivement. Après avoir ouvert la porte de l'équipement du service de l'usage avec le pass mobile agglo, maintenant il faut qu'on passe à la phase de concrétisation. On est à la moitié du mandat, maintenant il faut dérouler. Surtout beaucoup de concertation à venir et j'espère que vous participerez à tous ces sujets. S'il n'y a pas d'autres questions, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, c'est donc adopté à l'unanimité. Merci Bruno.

**Décision du Conseil : adopté**

## **Priorité n° 3 : GARANTIR LE « BIEN-VIVRE ENSEMBLE » ET LA PROXIMITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

### **Enjeu : Développer le sport pour tous et permettre le “bien-être”**

#### **SPORT**

**Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé**

### **2) ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU AMATEUR, DU SPORT EVENEMENT ET DU SPORT HANDICAP - MODIFICATION DES CRITERES D'ELIGIBILITE AU VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

« Par délibération n° 2017/CC263 du 27 septembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé les critères d'éligibilité au versement des subventions sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Il est envisagé de modifier les critères d'éligibilité des aides que la Communauté d'Agglomération apporte aux associations sportives à la mise en œuvre des actions en faveur du développement du « sport de haut niveau amateur », du « sport événement » et du « sport handicap » à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 04 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les nouveaux critères d'éligibilité au versement de subventions, tels que définis dans l'annexe ci-jointe. »

**Olivier GACQUERRE**

*En l'absence de Philippe Drumez, à qui nous souhaitons un bon rétablissement tout comme à Éric Édouard à qui nous pensons et à Jean-Michel Dupont, désolé si j'en ai oublié parce que la maladie s'invite parfois dans les foyers sans qu'on le demande, je cède la parole en l'absence de Philippe à Hervé Deroubaix pour la question 2 qui concerne le travail de révision des critères qui concernent la politique sportive de l'agglomération.*

**Hervé DEROUBAIX**

*Merci Monsieur le Président, bonsoir chers collègues. Il s'agit en effet d'adapter à la fois les critères et les montants des subventions. Tout d'abord pour les clubs sportifs amateurs de haut niveau amateur élite avec la labellisation Elite Agglo pour les trois premiers niveaux amateurs, donc une aide spécifique sur les barèmes que vous voyez. National 1 ou équivalent, cela peut être la première division en fonction des clubs, 35 000 €. National 2 ou D2, 20 000 €, National 3 ou équivalent, 10 000 €. Concernant les sports individuels cette fois, pour les niveaux National 1, 20 000 €, National 2, 15 000 € ou National 3, 5 000 €. Ensuite, une aide exceptionnelle de 2 000 € sur candidature et uniquement tous les deux ans, l'agglo peut éventuellement aider en devenant un sponsor principal sur un événement ou une action sportive organisée sur le territoire intercommunal avec évidemment un fort impact et un rayonnement intercommunal. Avec une enveloppe maximum de 12 000 € par an, c'est-à-dire pas plus de six dossiers par an. L'aide forfaitaire aux clubs sportifs pré-nationaux cette fois, pour chaque club de sport'co en pré-national donc la division juste en dessous, une aide spécifique de 3 000 €. Ensuite concernant les compétitions nationales ou internationales, une aide aux clubs ou sportifs pour les déplacements occasionnés pour un championnat de France ou un championnat international, hors Elite Club Agglo avec une enveloppe prévisible de 0,5 euro par kilomètre dans la limite de 1 000 € avec évidemment une seule demande par an. Concernant les athlètes de haut niveau amateur, une aide forfaitaire aux licenciés depuis plus de trois ans, dans un club de l'agglo, qui s'engagent à y rester au moins une saison pour éviter les effets d'aubaine, inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau du ministère en charge des sports ou sur une liste pré-olympique d'un autre pays. L'aide spécifique en catégorie olympique à hauteur de 2 500 €, pour les catégories Elite et Senior 1 000 €, pour*

les catégories relève, collectifs nationaux et espoirs, 500 €. Concernant le sport scolaire, une aide aux sections sportives rectorat labellisées des établissements scolaires, qu'ils soient publics ou privés, du second degré avec une enveloppe de 50 € par élève domicilié dans une des communes de l'agglomération. Même chose, il y a des listes d'établissements qui figurent pour ce type d'activités sportives. Concernant maintenant le sport événement, des aides à l'organisation des manifestations sportives d'audience nationale ou internationale, évidemment sur le territoire de l'agglomération. Pour des tournois nationaux jeunes ou des finales de championnat de France jeunes, une enveloppe de 2 000 €. Pour des tournois internationaux jeunes ou nationaux seniors, trail, course hors stade ou cross avec un minimum de 1 000 participants, une enveloppe de 3 000 €. Concernant des tournois internationaux d'adultes, finales de championnat de France senior ou vétérans, épreuves cyclistes élite national par étapes ou courses automobiles avec une spéciale, une enveloppe de 5 000 €. Concernant des championnats d'Europe ou des championnats du monde ou un rallye national, une enveloppe de 10 000 €. Concernant des épreuves labellisées Agglo ou coorganisées par l'agglomération, concourant au rayonnement et à la valorisation de l'image du territoire intercommunal, concernant plus spécifiquement le Grand prix cycliste d'Isbergues, le grand prix cycliste de Lillers et le Tour des 100 communes, avec une option pour une randonnée cyclo des beffrois, donc une enveloppe prévue de 20 000 €. Concernant le sport handicap, avec l'objectif de favoriser la pratique sportive évidemment des personnes en situation de handicap, l'organisation par le club d'au moins 30 séances d'une heure 30 d'activités handisports sur la saison sportive, encadrées par un éducateur agréé pour un minimum de quatre participants, une aide de 3 000 € avec la signature de la convention, le respect du label Agglo. Vous avez quelques détails du label Agglo sur la droite de la slide, donc développement et maintien au niveau national ou pré-national, politique de formation dynamique à l'égard des jeunes, des cadres, des dirigeants, promotion de la pratique sportive, fonctionnement juridique et financier sain, lutte contre la toxicomanie, la discrimination et valorisation du partenariat club/collectivité. Ces propositions ont reçu un avis favorable de la commission dédiée.

**Olivier GACQUERRE**

Merci Hervé. S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de mettre au vote cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? C'est donc adopté, merci beaucoup.

**Décision du Conseil : adopté**

## **Priorité n° 4 : ACCELERER LES DYNAMIQUES DE TRANSITION ECONOMIQUE**

**Enjeu : Stimuler l'entrepreneuriat et développer l'économie de proximité**

**Rapporteur(s) : DEBAS Gregory**

### **3) SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ARTOIS POUR LA PERIODE 2023 - 2026**

« Le Projet de Territoire est un projet partenarial qui nécessite pour sa réussite l'implication de tous les partenaires et notamment les chambres consulaires. Il convient donc de renforcer la coopération et le développement de projets avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Artois Hauts-de-France.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay est un territoire riche d'un important tissu économique, attractif pour les entreprises, grâce à de fortes dynamiques sectorielles et plusieurs sites phares.

L'agglomération s'est investie résolument dans l'appui à son tissu industriel, secteur d'activité le plus pourvoyeur d'emplois du territoire. Dans son programme Territoire d'Industrie, elle soutient en

particulier le développement de la « vallée de l'électricité », de la filière régionale plasturgie & matériaux composites, de la sous-traitance industrielle et du pôle des BTP.

Le développement économique de l'agglomération s'implique tout aussi fortement sur son large tissu agricole et agro-alimentaire et le développement de son économie de proximité (commerce, artisanat et ESS).

La Communauté d'Agglomération, appuyée par un vaste écosystème partenarial, soutient les porteurs de projets et entreprises à tous les niveaux : sensibilisation à l'esprit d'initiative, création d'activité, pépinières et hôtels d'entreprise, recherche d'immobilier et de foncier, accompagnement complet des projets, emploi et formation, développement des entreprises ou encore innovation.

La CCI Artois Hauts-de-France joue un rôle majeur dans cet écosystème et travaille dans la complémentarité avec la Communauté d'Agglomération pour porter des ambitions communes en matière de développement économique. Les actions menées avec la CCI Artois Hauts-de-France répondent particulièrement aux enjeux identifiés dans l'axe 3 (Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire) et l'axe 4 (Accélérer les dynamiques de transition économique) du Projet de Territoire.

C'est dans ce cadre qu'est affirmé le partenariat avec la CCI Artois Hauts-de-France par la signature d'une convention de partenariat sur la période 2023-2026 autour de 4 grandes orientations stratégiques :

- le développement et l'animation de filières économiques : industrie, logistique et fluvial, commerce, silver économie),
- la création d'activité,
- l'appui aux entreprises,
- les dynamiques économiques.

Chacune des orientations stratégiques ci-dessus est déclinée en actions spécifiques présentées dans la convention de partenariat annexée et qui pourront faire l'objet de conventionnements spécifiques le cas échéant. Cette convention prendra effet à compter de sa date de signature et prendra fin au 31 décembre 2026.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 11 septembre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la mise en place du partenariat entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay et la CCI Artois Hauts-de-France qui fixera les conditions d'un travail concerté visant à proposer des projets et coordonner des plans d'actions respectifs autour des 4 orientations stratégiques et d'une gouvernance dédiée, et d'autoriser le Président, le Vice-Président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de partenariat ci-annexée, ainsi que tous les documents s'y rapportant. »

**Olivier GACQUERRE**

*Je cède la parole en l'absence de Steve à Grégory Debas pour la question 3.*

**Grégory DEBAS**

*Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la priorité n° 4 « accélérer les dynamiques de transition économique » avec comme enjeu « stimuler l'entrepreneuriat et développer l'économie de proximité ». Il s'agit de la signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la Chambre de Commerce et d'industrie de l'Artois pour la période 2023/2026. Il s'agit donc d'une démarche analogue à celle signée avec la Chambre des métiers et de l'artisanat. L'objectif étant ainsi de formaliser le champ des collaborations envisageables. Cinq grandes orientations stratégiques : développement et animation des filières économiques, industrie, logistique, fluvial, commerce, Silver économie, création d'activité, appui aux entreprises, et dynamiques économiques ainsi*

que l'animation économique. À travers cette convention, l'idée est d'accentuer les synergies avec la CCI, tant à son échelle locale pour la CCI Artois qui est par exemple à ce jour l'autorité gestionnaire du port fluvial de Béthune Beuvry, qu'à son échelle régionale CCIR avec qui nous avons par exemple déjà développé deux accélérateurs REV3. On a eu un avis favorable de la commission « développement économique » du 11 septembre 2023, il est donc proposé à l'assemblée d'approuver la mise en place du partenariat avec l'agglomération et la CCI, en sachant également qu'il n'y a pas d'engagement. Cette convention vise à encadrer la coopération et le développement de projets avec la CCI Artois. Je vous demande donc d'autoriser le Président, ou le conseiller délégué ou le vice-président à signer ce partenariat.

**Olivier GACQUERRE**

Merci, on l'avait fait effectivement pour la Chambre d'agriculture, VNF, la Chambre des métiers, donc l'idée est de pouvoir donner de la visibilité à notre partenariat qui intègre plusieurs actions, donc c'est la grosse armoire qui permettra de ranger tous les tiroirs. Il y aura une signature bien sûr officielle qui sera faite le cas échéant, si vous en êtes d'accord. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

**Décision du Conseil : adopté**

## **Priorité n° 5 : FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION**

### **FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE**

**Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé**

#### **4) MISE A JOUR DES PROVISIONS POUR COMPTE DE TIERS DES BUDGETS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

« Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

L'article R. 2321-2 du CGCT 3° précise qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

Le compte 416 « clients douteux » n'est pas utilisé par le comptable. Néanmoins, l'analyse des créances figurant aux comptes 4111 « clients – recouvrement amiable » et 4116 « clients - recouvrement contentieux », nécessite de provisionner le risque d'irrécouvrabilité compte tenu de l'ancienneté d'une partie des créances comptabilisées.

Par délibération du 07 décembre 2021, le Conseil communautaire a déterminé les provisions correspondantes selon la méthode suivante :

- Année d'émission de la créance en N et N-1 = provision de 0 % des restes à recouvrer,
- Année d'émission de la créance en N-2 = provision de 25 % des restes à recouvrer,
- Année d'émission de la créance en N-3 = provision de 50 % des restes à recouvrer,
- Années d'émission de la créance en N-4 et années antérieures = provision de 100 % des restes à recouvrer.

Il convient de les ajuster en fonction des états de restes à recouvrer transmis par le comptable public. Les montants (hors débiteurs publics) constatés pour les créances émises avant le 31 décembre 2022 sont les suivants :

**Budget annexe Régie Assainissement :**

Montant total = 3 326 299 € (pour 47 161 créances environ)

Dont le détail par année d'émission de la créance est le suivant :

<input type="checkbox"/>	Année 2022 (N-1)	=	770 494 €
<input type="checkbox"/>	Année 2021 (N-2)	=	522 549 €
<input type="checkbox"/>	Année 2020 (N-3)	=	573 264 €
<input type="checkbox"/>	Année 2019 (N-4) et antérieures	=	1 459 404 €

En application de la méthode ci-dessus, le montant total à provisionner est de 1 877 261 €. Compte tenu des provisions déjà comptabilisées (1 910 000 €) et des demandes d'admission en non-valeur en cours de traitement (154 000 €), il est proposé une reprise de provision d'un montant de **180 000 €**.

**Budget annexe Régie eau potable :**

Montant total = 3 421 675 € (pour 47 278 créances environ)

Dont le détail par année d'émission de la créance est le suivant :

<input type="checkbox"/>	Année 2022 (N-1)	=	862 564 €
<input type="checkbox"/>	Année 2021 (N-2)	=	533 545 €
<input type="checkbox"/>	Année 2020 (N-3)	=	577 324 €
<input type="checkbox"/>	Année 2019 (N-4) et antérieures	=	1 448 242 €

En application de la méthode ci-dessus, le montant total à provisionner est de 1 736 904 €. Compte tenu des provisions déjà comptabilisées (1 805 126 €) et des demandes d'admission en non-valeur en cours de traitement (155 000 €), il est proposé d'effectuer une reprise de provision d'un montant **200 000 €**.

**Budget annexe Régie assainissement non collectif :**

Montant total = 29 201 € (pour 1168 créances environ)

Dont le détail par année d'émission de la créance est le suivant :

<input type="checkbox"/>	Année 2022 (N-1)	=	5 114 €
<input type="checkbox"/>	Année 2021 (N-2)	=	3 830 €
<input type="checkbox"/>	Année 2020 (N-3)	=	2 832 €
<input type="checkbox"/>	Année 2019 (N-4) et antérieures	=	17 425 €

En application de la méthode ci-dessus, le montant total à provisionner est de 19 798 €. Compte tenu des provisions déjà comptabilisées (50 000 €), il est proposé une reprise de provision d'un montant de **30 000 €**.

Les provisions feront l'objet d'un ajustement chaque année à la même période et selon les mêmes modalités. Une provision complémentaire ou une reprise de provision sera alors constatée par délibération.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 09 octobre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la mise à jour des provisions pour compte de tiers des budgets eau potable et assainissement repris ci-dessus. »

**Hervé DEROUBAIX**

*Il s'agit, dans un souci de sincérité budgétaire, de provisionner des risques de non-recouvrement de créances comptabilisées. Une pour le budget régie assainissement et une pour le budget annexe régie Eau. Cette année, il s'agit d'une reprise de provisions. Depuis les dernières années, nous abondions ces crédits. Cette fois, c'est une reprise de provisions qui résulte notamment de l'admission en non-valeur que nous venons de réaliser au sein du Bureau précédemment. Vous avez les chiffres, les provisions déjà comptabilisées à hauteur de 2 064 000 et nous devons provisionner cette année 1 877 261, donc le montant de provision à reprendre en assainissement collectif est de 180 000 €. Concernant l'assainissement non collectif, il s'agit de reprendre 30 000 €. Pour le budget annexe régie Eau, un montant de provision à reprendre à hauteur de 200 000 €. Avec avis favorable de la commission.*

**Olivier GACQUERRE**

*Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je vous remercie.*

**Décision du Conseil : adopté**

**Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé**

### **5) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023**

« Par délibérations des 11 avril et 27 juin 2023, le Conseil communautaire a voté le budget primitif 2023 d'une part et, la décision modificative n°1 d'autre part.

Par délibération du 27 juin 2023, les résultats du Compte administratif 2022 ainsi que leurs affectations ont été arrêtés.

Le Budget Supplémentaire permet à la fois la reprise de ces résultats et affectations ainsi que l'ajustement des prévisions initiales du budget primitif.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 09 octobre, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les principales modifications proposées reprises dans la synthèse ci-jointe. »

**Olivier GACQUERRE**

*Hervé, je te laisse parler des 5, 6 et 7 qui concernent le budget supplémentaire, la révision des autorisations de programme.*

**Hervé DEROUBAIX**

*Oui, je vais donc vous présenter le budget supplémentaire qui comme chaque année consiste à reprendre les résultats et les restes à réaliser et ajuster les crédits au fur et à mesure des dépenses. On parlera des crédits d'investissement juste après. Premier point, nous avons lors du budget primitif validé en fonctionnement 211 millions d'euros. Il s'agit de reprendre cette fois les résultats antérieurs reportés en fonctionnement à hauteur de 20 775 741 € et de reprendre les restes à réaliser de 1 956 830 €. Pour un budget total qui s'équilibre à 232 millions d'euros, j'arrondis, en fonctionnement et 107 millions d'euros en investissement. Il convient donc notamment de reventiler ces 17 millions de dépenses du budget supplémentaire. Sur ces 19 millions, nous n'allons pas en dépenser réellement 19 millions, puisque sur ces 19 millions, 2,3 millions vont vraiment être reventilés en dépenses réelles du budget général. 2,7 millions vont abonder l'équilibre du budget annexe et 14,1 millions vont au service d'autofinancement complémentaire et qui donc vont être basculés ensuite en investissement. Sur ces 2,3 millions, 600 000 € vont pour les charges à caractère général, donc quelques petites modifications. On a remis une enveloppe de 200 000 € pour les composteurs. Il faut savoir que cette année, et c'est une bonne chose, on a vendu énormément de composteurs par le partenariat qui a été réalisé avec les communes qui abondent. On a donc vendu beaucoup de composteurs, mais il faut aussi savoir que les composteurs nous coûtent plus cher aujourd'hui puisqu'ils ont pris 30 %. L'agglo les refacture à 30 €, mais aujourd'hui ils nous coûtent 95 €. Aujourd'hui, chaque composteur qui est donné nous coûte donc 65 €. Plus 259 000 € pour des dépenses d'équipement et de prestations de services, c'est notamment tout ce qui est camions, carburants, etc. donc objets roulants et des prestations de services et là on se prend de plein fouet l'inflation. Également + 150 000 € de crédits en fouille, puisque budgétairement ils sont passés en fonctionnement alors qu'initialement nous les avons inscrits en investissement. On va le revoir tout à l'heure en investissement. Concernant le chapitre suivant 012, + 500 000 € concernant le personnel avec notamment, vous le savez, + 1,5 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet qui correspond à une dépense supplémentaire d'environ 400 000 €*



pour notre budget, plus la garantie individuelle du pouvoir d'achat pour une certaine catégorie de personnel qui s'élève à environ 50 à 70 000 €. Également malheureusement le capital décès qui a été abondé suite au décès de certains agents. Concernant les autres charges, + 815 000 € de reversement de fiscalité. L'année dernière, vous le savez maintenant, nous recevons chaque année une quote-part de TVA qui remplace la taxe d'habitation, donc il y a des évaluations qui sont faites en début d'année. L'année dernière, nous avons eu une bonne nouvelle enfin l'année et là, en cours d'année, l'État nous a repris un peu plus de 500 000 € de trop-perçu de TVA notamment. Concernant + 160 000 € de subventions, 80 000 € avaient été omis lors du budget primitif concernant des aides au développement économique. 80 000 € sont abondés pour l'économie sociale et solidaire avec une délibération qui va arriver tout à l'heure. Concernant Artois Mobilités, dans le budget primitif nous avons inscrit 7,2 millions d'euros pour Artois Mobilités, mais encore une fois, et je le dis souvent, j'avais expliqué que de manière artificielle notre potentiel fiscal augmente par la compensation de l'État en taxe d'habitation, la clé de répartition de notre quote-part que nous versons à nos collègues d'Artois Mobilités augmente, donc nous avons 100 000 € en plus à donner, donc ce n'est pas 7,2 millions, mais 7,3 millions que nous donnerons pour Artois Mobilités. Notre potentiel fiscal a augmenté, plus vite que nos collègues d'Hénin-Carvin et Lens-Liévin. En dessous, 120 000 € de charges exceptionnelles, nous avons payé l'amende de l'Office de biodiversité. Nous avons également redonné, mais cela s'équilibre par rapport à la délégation de service public de la piscine de Béthune pour laquelle avec le changement d'opérateur, nous avons dû lui rembourser les abonnements, mais nous allons les récupérer dans l'autre budget. Pour autant, il faut les sortir. Enfin également environ 50 000 € pour la suppression de tous les travaux qui étaient prévus initialement à la Chartreuse de Gosnay. L'équilibre du budget supplémentaire, également pour les budgets annexes, 2,7 millions vont abonder pour les budgets annexes. Pour rappel, l'année dernière c'était 2,1 millions. 140 000 pour les bâtiments économiques, on va revoir les bâtiments après, + 382 000 pour Loisinord, + 1,4 million pour la zone du Plantain et 754 000 pour la zone de la Haie. Quelques recettes supplémentaires, nous avons eu des rôles supplémentaires à hauteur de 267 000 €, c'est principalement de la CFE. Vous le savez, nous en avons parlé la dernière fois, le FPIC, on en a eu moins que prévu, donc on a perdu 190 000 €. On a 90 000 € en moins budgétairement parlant et ensuite attributions de compensation à - 136 000 €. C'est les attributions de compensation pour la ville de Nœux-les-Mines, vous le savez. J'en profite pour rappeler pour celles et ce qui doivent et vont peut-être délibérer avant le 31 octobre, il est encore temps de prendre la délibération pour qu'on puisse passer justement les attributions de compensation pour la ville de Nœux-les-Mines. Ceux qui délibèrent d'ici dix jours, n'oubliez pas de passer la délibération concernant la CLECT. Sinon, on ne pourra pas donner l'argent à nos amis de Nœux-les-Mines. Enfin, 14 millions d'euros d'autofinancement. Pour rappel, l'année dernière nous en avons mis 7,2, cette année on double notre virement à l'investissement. Des programmes, des ajustements de crédits de paiement pour l'investissement, donc la zone Lavoisier, ce sont des travaux au niveau de Labourse. Le centre Jean Monnet, c'est de l'argent que l'on n'a pas dépensé cette année et qu'on reporte pour l'année prochaine avec une délibération, une ouverture d'une autorisation de programme que l'on va voir tout de suite après. Les aménagements fluviaux et fluvestres reportés également sur le budget suivant de 2024, donc une diminution de l'enveloppe de 350 000 €. Même chose pour l'assainissement et les eaux pluviales et même chose pour la Gemapi. Ce n'est pas l'annulation, c'est simplement du report en 2024. Évidemment, comme on avance moins dans les dépenses d'investissement, on reçoit moins de subventions qui elles-mêmes sont reportées également au budget suivant et là, on retrouve l'autofinancement qui nous vient de l'excédent de fonctionnement. Cet autofinancement nous permet une réduction assez importante de l'emprunt potentiel donc sur 20,7 millions prévus initialement, nous en retirons 15,1 millions grâce à cet autofinancement. Les budgets annexes, je vais relativement vite, donc les budgets de zones : quelques charges financières, mais surtout une diminution des recettes de cession. Ce sont des cessions qui n'ont pas été faites avec notamment Corning, Pom' Lorette et Vasseur qui n'ont pas lieu donc forcément, il nous faut majorer une prévision d'emprunt pour compenser ce résultat en reste à réaliser négatif. Nous espérons évidemment procéder à ces cessions un peu plus tard, ce n'est pas de l'argent perdu, c'est toujours reporté. Concernant les bâtiments économiques, même chose, simplement un ajustement des amortissements, d'où cette nécessité d'abonder par le budget principal. Même chose pour des recettes de cessions qui n'ont pas été réalisées, de mémoire Oxymetal à Ruitz. Donc évidemment, on reporte le résultat négatif donc il faut prévoir, on ne le réalise pas vraiment, ce sont des écritures budgétaires, mais prévoir une prévision d'emprunt pour ce budget de bâtiments économiques. Quartier des Alouettes, très peu de mouvements. On reporte toujours les restes à

*réaliser en négatif, donc on majore la prévision d'emprunt en fonction de ce report négatif. Concernant Loisinord, pas de modification du budget initial, on vous rappelle juste qu'on maintient un suréquilibre d'autofinancement prévisionnel en prévision des futurs travaux qu'on réalisera. Même chose, on subventionne à hauteur du budget principal 382 000 € pour toujours conserver notre million cinq d'autofinancement pour le budget Loisinord. Très rapidement, les autres budgets : budget de La Haye, déficit. On va en reparler pour certains budgets : La Haye, Plantin, Fauquethun et Amettes vont rentrer dans d'autres budgets annexes pour passer de 14 à 10 budgets annexes. Il y a donc du déficit reporté, donc on le couvre par une prévision de subvention du budget principal. Même chose pour la zone du Plantin, même chose pour la zone du Fauquethun, mais qui elle est prévue par des prévisions de cession puisqu'il y a des terrains que l'on pourrait vendre. Pour le bâtiment d'Amettes, même chose. Pour les deux petits budgets excédentaires, les bâtiments énergie photovoltaïque, c'est le photovoltaïque qu'on a au-dessus de l'agglo et pour le quai de Guarbecque avec un excédent qui nous servira pour le renouvellement des équipements au cours des prochaines années. Maintenant, les deux budgets annexes assainissement et eau potable. Pour l'assainissement, des dépenses de fonctionnement en hausse réévaluées à hauteur d'un peu plus d'un million d'euros avec des DSP qui augmentent encore de 500 000 €. Ce sont les avenants 2023, il y avait eu une réévaluation en 2022, vous le voyez, toujours de la hausse. J'en profite pour dire qu'hier, il y avait un groupe de travail, avec un peu plus de 25 communes représentées, on essaiera de refaire un autre groupe de travail pour ce budget, donc j'invite toutes celles et tous ceux qui manifestent de l'intérêt à venir nous rejoindre lors de la prochaine réunion. C'est très intéressant, d'ailleurs je remercie tous les participants. Plus 84 000 d'équipements et de prestations. Des admissions en non-valeur que nous venons de faire tout à l'heure, des annulations de recettes qui sont compensées partiellement par des recettes supplémentaires, quelques charges financières et donc un ajustement de recettes négatif. On supprime donc l'emprunt, on rééquilibre ici. Par contre, ce qui est important, même si on peut voir qu'il y a un autofinancement, ce qu'il est important de noter c'est que notre excédent de fonctionnement s'égrène d'année en année. Il y a deux ans, il était de 9 millions, il était de 6 millions l'an dernier. Cette année, c'est 3 millions et l'année prochaine ce sera zéro, ce sera même négatif. Comme je l'expliquais hier, il nous faut donc trouver à minima 1,5 million d'euros pour le fonctionnement du budget d'assainissement. Vous le voyez en face, la capacité de désendettement se dégrade aussi, donc il y a des mesures absolument nécessaires à prendre pour le budget d'assainissement. Je remercie Raymond qui travaille d'arrache-pied avec les services pour essayer de trouver des solutions et donc les solutions, c'est ensemble qu'il faut les trouver. On appelle donc à ce qu'un maximum de personnes participent aux commissions pour éviter de se retrouver dans des situations où on constate des choses lors des conseils. Parfois certains nous disent : c'est surprenant. Sauf qu'en venant aux groupes de travail, cela permet justement de bien se familiariser avec les éléments de contexte. Le budget d'assainissement, il y a donc des mesures à prendre. Concernant le budget eau, même chose, quelques admissions en non-valeur, des annulations de factures, mais qui sont partiellement compensées, des augmentations de charges financières toujours liées à l'accroissement des taux d'emprunt, des dépenses d'équipements et là on peut remercier Philippe et tous les services qui ont réussi à nous retrouver des subsides concernant les DSP avec notamment Saur, mais aussi Veolia et la Siadebp, ce qui permet d'avoir une grosse pomme pour cette année, donc un suréquilibre temporaire de 2,4 millions d'euros. Même chose, vous le constatez, un excédent de fonctionnement qui est en train de diminuer progressivement et s'il n'y avait pas eu ces petites choses, un endettement qui se dégrade tout doucement et pour lequel de toute façon pour ce budget Eau, il y aura également des mesures à prendre. Là aussi, j'invite la plupart des communes à participer aux groupes de travail qui vous seront proposés parce qu'au-delà, il y a double enjeu au niveau de l'eau, c'est évidemment de trouver des recettes, mais aussi contribuer à l'harmonisation des tarifs puisque je vous rappelle qu'aujourd'hui encore 17 tarifs différents en fonction du lieu où l'on réside. Je ne sais pas s'il y a des questions, j'ai essayé de faire au plus vite.*

**Olivier GACQUERRE**

*S'il n'y a pas de question... Si, Monsieur Gluszak.*

## **Franck GLUSZAK**

*Une question et donc une explication de vote. Au niveau du chapitre 012, le budget supplémentaire a prévu un abondement de 500 000 €. Il évoque effectivement la hausse du point d'indice de 1,5 à compter du 1<sup>er</sup> juillet. De la GPA également, l'enveloppe consacrée aux décès ? Qu'en est-il, est-ce que l'exécutif a examiné la possibilité d'attribuer l'indemnité de compensation de vie chère, celle qui est accordée de plein droit à l'Etat et au niveau de la fonction publique hospitalière pour la fonction publique territoriale et possibilité d'accorder une prime spécifique inflation ? Est-ce que cette thématique a été abordée ? C'était ma question. Ma seconde porte sur le budget assainissement ainsi que sur les AP/CP qui vont être révisées. Mon vote sera celui de la commune d'Hermin. Contre ce budget supplémentaire pour l'assainissement dans la mesure où, d'une part, la programmation des travaux qui ont été réalisés en 2023 reposait d'après les éléments qui ont été donnés par écrit en août 2023 sur quatre critères de répartition : les installations, les ouvrages nouveaux n'étant pas traités cette année. La commune d'Hermin avait fait une demande à ce niveau et a été retoquée en indiquant : vous verrez les années suivantes. Alors que notre demande était motivée par la nécessité de mettre en sécurité notre village en raison de l'inflation de la circulation routière issue des choix offerts par les GPS notamment. Comme on est de bons petits élèves, on voulait avant d'entreprendre quoi que ce soit que l'agglomération puisse faire passer les tuyaux le cas échéant dans l'hypothèse d'un branchement ultérieur en direction de la station de Rebreuve-Ranchicourt qui connaît une activité très faible en termes de volumes traités. Compte tenu de ces éléments et compte tenu du fait que bien qu'il y ait une disparition de l'endettement prévu d'équilibre de 4 millions et des poussières, il y a néanmoins eu lors du dernier Conseil communautaire une décision du Président 2023/443 qui autorisait la signature d'un contrat de ligne de trésorerie pour le budget annexe d'assainissement d'un montant de 5 millions. C'est la première chose. Considérant également que le budget d'investissement est en suréquilibre, de façon transitoire certes, mais en suréquilibre à l'issue du BS, je me demande si cet argent n'aurait pas pu être consacré à des travaux, pourquoi pas, ce qui aurait été de nature à pouvoir déclencher également des subventions éventuelles. Donc pour ces éléments qui ont été rappelés par Monsieur le Maire d'Hermin, je pense, lors du groupe de travail, je voterais contre la partie budget assainissement de ce budget supplémentaire.*

## **Olivier GACQUERRE**

*Merci pour ce débat. Sur le premier sujet, c'est un sujet qui est en discussion avec les syndicats. On fera donc en fonction de nos possibilités bien évidemment, puisque l'Etat est extraordinaire, il vous explique qu'il va tout augmenter, mais avec l'argent des autres. Il demande même à un distributeur de carburant de le faire à perte. Dans cette affaire, il n'annonce que les bonnes nouvelles et lui, jamais il n'apporte sa solution. C'est donc en discussion. Sur le deuxième point, je vais vraiment m'inscrire en faux par rapport à ce que vous dites. Pas en faux par rapport à ce que vous, vous dites, mais en faux par rapport à la façon dont on fonctionne. L'agglomération, ce n'est pas une demande, un guichet de demande de subvention où, si j'ai envie, je vais avoir. C'est un lieu de coopération. On essaye attentivement de rester dans la coopération depuis le départ. L'assainissement, c'est l'exemple parfait. Tout le monde nous envoie, puisque nous demandons effectivement les prévisions de travaux, on reçoit les listes de courses et grosso modo si j'ai bien compris, quand j'ai, je vote pour et quand je n'ai pas, je vote contre. Franchement, je comprends pourquoi l'Europe va bientôt fermer ses portes. Ce n'est pas comme cela que l'on peut régler les sujets. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle hier il y a eu un groupe de travail, Monsieur le Maire était là, pour mettre en responsabilité tout le monde sur le choix qu'on doit prendre. Personnellement, je suivrai ce qui m'est demandé, c'est ce que je vous ai déjà expliqué, je n'ai pas de vision particulière. Mais la vérité, c'est qu'il ne faut pas vous tromper, et s'il faut refaire un cours de pédagogie on le fera et publiquement, un budget annexe doit être équilibré et un budget annexe ne peut pas être financé par le budget principal. Pour faire simple. L'eau payant l'eau, si on n'a pas de recette, il n'y a pas de dépenses. Ce que Hervé a essayé d'expliquer, c'est qu'on est sur une pente hyper dangereuse, et ils pourront le rappeler avec Raymond demain, on n'a même pas appliqué l'inflation des 30 % sur les travaux que nous réalisons. Ici, tout le monde veut des travaux, mais personne ne veut augmenter les prix. Je suis d'accord, mais à un moment donné il faut qu'on m'explique comment on règle l'équation. Pour y répondre, on a fait des propositions, peut-être que rien que suivre l'inflation c'est déjà un geste naturel qui pourrait être entendu par nos*

habitants sans aller au-delà, mais après on pourrait imaginer plein d'augmentations, ce n'est pas le choix je crois du groupe de travail tel qu'aujourd'hui il s'est exprimé, en tout cas pas pour ces augmentations et en parallèle nous pourrions éventuellement voir comment juridiquement nous pouvons par différentes astuces alimenter le budget annexe de l'eau par le budget principal. Premier sujet, c'est des refacturations internes entre le budget annexe et le budget principal. On a des gens qui font les fiches de paye pour les gens qui travaillent pour l'assainissement, nous pouvons donc refacturer le temps travaillé, etc. Nous pourrions abandonner cela ou ponctuellement faire des virements du budget principal vers le budget annexe. Pour le faire, il faut donc de l'argent sur le budget principal. Vous avez déjà fait une proposition là-dessus pour un peu plus d'argent, faire des virements, lors du dernier Conseil communautaire. Tout cela, c'est un choix collectif. Je crois que la première des choses c'était de mettre tout le monde au carré en disant : voilà où on en est, voilà ce qu'il nous reste à faire et voilà comment on pourrait le faire et ensuite, les hypothèses sont là, on peut y travailler. Parmi les suggestions qui ont été formulées d'ailleurs par des gens du groupe de travail, dire aussi qu'à l'assainissement, nous traitons de l'eau qui n'est pas payée. Pourquoi, parce qu'aujourd'hui la facturation de l'eau et de l'assainissement, les quantités sont payées au regard de votre facture en eau potable, c'est-à-dire ce qui est sorti de terre, mais il y a des gens qui récupérant de l'eau et donc n'étant pas facturés sur de l'eau potable, néanmoins réinjectent de l'eau grise qu'il faut traiter et donc ne payent pas réellement la quote-part qui est la leur. Ce sujet a été aussi mis sur la table. Ce que je retiens surtout, c'est que dans l'urgence, nous avons dû dire stop, on est des gens sérieux, on ne va pas aller dans le mur, donc nous avons fixé avec les services techniques des critères assez fermés pour dire l'urgence, les mises en sécurité, les mises en demeure, on en a quelques-unes quand même, les casses, les urgences d'intervention, puis ensuite les demandes des communes, et ensuite on a un programme d'extension qui pour l'instant a été arrêté puisqu'on a appuyé sur le bouton-stop, pour être très clair. On est donc à ce stade donc je comprends et je respecte le choix de voter non, mais je pense que ce n'est pas comme cela qu'on va progresser. Aujourd'hui ici, personne ne fait de caprices en tant que tel, on essaie d'avoir une position juste. Pour qu'elle soit juste, il faut qu'elle soit construite avant et pas simplement débattue ici et c'est pour cela que ces réunions dans les groupes sont organisées. Je ne dis pas qu'on arrivera à l'unanimité, ce n'est pas grave, mais au moins, et c'est ce qu'a demandé Hervé à de multiples reprises, s'il vous plaît, participez à ces réunions parce que cela va finir en : je suis d'accord, je vote, je suis content, mais si cela ne me plaît pas, je vote contre. À ce tarif, il faut arrêter tout de suite l'intercommunalité parce qu'on ne va pas s'en sortir. Chaque commune a sa problématique, chaque commune a ses budgets, chaque commune a ses envies. On a évité cette distorsion depuis le départ en fédérant sur un projet commun, j'avais l'espoir et quand j'entends qu'il faut encore convaincre les gens, qu'on essaye d'avoir une position juste pour tout le monde. Équilibrée, équitable. Peut-être pas égalitaire, on n'a pas les mêmes tailles, etc., mais au moins équitable. C'est comme cela qu'on a construit les choses. J'ai compris l'explication de texte, mais, quelle que soit votre vote ou le nôtre collectivement, cela ne règle pas aujourd'hui la question du budget assainissement et cela ne règle pas, je vous le dis, la question de l'eau potable. Le vrai sujet, ce n'est pas la tarification, on a 17 tarifs à unifier sur l'eau potable. Ce n'est pas cela, le vrai sujet. Le vrai sujet, c'est quels moyens on se donne, quels enjeux on se donne pour avoir des réseaux qui ne sont plus fuyards, pour traiter l'eau aujourd'hui pour laquelle on voit arriver de nouveaux polluants. On va me dire, il faut traiter les polluants, oui, mais ce n'est pas gratuit. Il y a donc des sujets qu'il va falloir qu'on traite. On a trouvé des solutions notamment pour éviter la facilité d'augmenter les prix et après, les communes diront si on y va ou si on n'y va pas. Comme je sais que les maires ou les élus qui siègent ici, quand ils rentrent dans leurs communes, on leur demande des comptes, on a même suggéré de faire et on va vous proposer des dates, un forum des élus locaux. Nous sommes 1 800 élus locaux, donc en quatre fois, on a quatre territoires, pour là aussi ne pas garder que ces travaux de réflexion pour nous, mais les partager au plus large parce qu'il y a un enjeu de pédagogie, pas pour faire avaler la pilule d'augmenter les prix, non, mais de faire accepter aussi peut-être l'étalement de certaines dépenses ou de refixer de nouvelles priorités dans ce qui nous paraît être important. Quand vous dites pour terminer qu'il reste un peu de sous cette année et qu'on pourrait les dépenser, oui, mais derrière les sous à injecter, il y a aussi des bureaux d'études, un peu de travail quand même, le dimensionnement de nos équipes, donc à un moment donné, ce n'est pas au mois d'octobre quand on commence à avoir la visibilité sur la fin de l'année, qu'on remet tout le monde en branle parce que ce n'est pas comme cela que cela se passe. Il y a des délais, des préparations de dossiers, des équipes à mobiliser, dont il n'y a pas que des enjeux financiers, il y a aussi des enjeux RH, des commandes publiques, etc. Mais cela, vous le savez mieux

que moi puisque vous travaillez dans une collectivité et vous connaissez parfaitement la machine. Je pense donc qu'on gère l'atterrissage d'une situation pour laquelle, cela a été dit honnêtement, si on ne prend pas de décision, c'est simple, pas de sous, pas de dépenses. C'est aussi la raison pour laquelle sur l'assainissement je me suis un peu agacé la fois dernière en disant que sur l'otage de la station d'épuration de Haisnes ou sur le chantage, vous le noterez que vous voulez, je vous rappelle que probablement, si on ne va pas au bout de notre démarche, c'est-à-dire de mettre en conformité la station, en tout cas le traitement des eaux grises de Haisnes et d'Auchy-les-Mines, si nous n'avons pas la solution pour le 31 décembre 2024, nous aurons des pénalités, messieurs dames. Et s'il y a des pénalités, on va devoir augmenter les prix pour des pénalités. Je ne me vois pas venir vous souhaiter une bonne année dans nos communes pour expliquer qu'on a augmenté les prix, juste parce qu'on n'a pas trouvé la solution pour se mettre en conformité. Vous le voyez, ce sont tous ces sujets qui, quand ils sont mis bout à bout, il y a des évidences qui finalement ne permettent même pas l'espace du débat. Autant je pourrais entendre qu'on a augmenté les prix pour traiter la question écologique, traiter la question finalement du bien-être notamment de nos enfants sur l'eau grise, j'aurais du mal à aller vendre l'idée qu'on n'a pas réussi à se mettre d'accord, qu'on n'a pas trouvé de solution et qu'on va augmenter les prix, juste pour payer des pénalités à l'Europe. C'est la transparence la plus complète et c'est toujours ce qu'on vous offrira ici, c'est la responsabilité des dossiers tels qu'ils sont. Hermin était là hier, il n'y a pas de décisions qui ont été prises, de toute façon c'est ici qu'elles se prendront, mais on a besoin de plusieurs rounds de discussions pour bien digérer, comprendre et revenir avec des propositions pour qu'il y ait en commission ou en groupe une première expression et j'espère qu'on pourra à ce moment-là ici pouvoir avoir une expression, la plus consensuelle possible, mais qui sera en tout cas la plus responsable possible puisque tout le monde sera en connaissance de cause et qu'on ne soit pas dans un jeu de : je te consomme, tu me consommes, nous nous consomons, mais bien que nous puissions assumer les mandats pour lesquels on a été élus. De toute façon, rassurez-vous, ce n'est pas ici qu'on fera nos élections, c'est en 2026 dans nos communes. Ici, c'est un outil au service de nos populations, point. Et je souhaite que cela reste ainsi et que cela ne devienne pas un outil d'enjeux politiques puisque je pense qu'on se déchirerait. On a réussi une belle unanimité sur un projet de territoire, mais on a le droit de ne pas être d'accord sur sa déclinaison et c'est pour cela que je vous remercie encore une fois pour l'ouverture du débat. Je ne sais pas si Hervé veut compléter.

### **Hervé DEROUBAIX**

Oui, effectivement, rien que dans le budget chaque année on a 900 000 € de primes épuratoires qui nous pendent au nez si on continue comme cela. Du jour au lendemain, on nous supprime 900 000 € dans le fonctionnement annuel. On en a tenu compte parce que comme on le disait, on ne va pas refaire toute la commission, j'invite celles et ceux pour la prochaine à nous rejoindre, on n'a pas encore mis la date, mais on a 19 millions d'euros qui sont prévus et qui sont déjà engagés et dans notre PPI jusqu'à 2032, c'est 120 millions d'euros si on veut tout faire. Effectivement, on l'a rappelé, depuis 2019 on n'a pas appliqué l'inflation. Si on n'avait appliqué rien que l'inflation, c'était + 13,2 % de recettes, on aurait eu + 2 850 000 €, c'est ce que j'ai expliqué, et on s'en sortait très bien.

### **Olivier GACQUERRE**

Pour quelques euros de plus par feuille. Ce n'est pas une augmentation de 20 € par mois.

### **Hervé DEROUBAIX**

Dans le groupe évidemment chaque scénario qu'on a proposé, en face on mettait ce que cela coûtait au contribuable en fonction d'une consommation approximative de 100 m<sup>3</sup>. C'est un peu moins aujourd'hui, on est à peine à 90. J'invite celles et ceux qui le souhaitent lors de la prochaine réunion, ils auront tous les éléments. Effectivement, il faut se dépêcher parce que comme l'a rappelé le Président, si on ne fait rien de toute façon, on va payer des pénalités et notre budget se dégradera encore plus. On nous accusera donc d'inconséquence. Je pense donc qu'il est plus que temps d'agir. Je l'ai dit, j'espérais qu'on trouve une issue pour fin décembre, effectivement certains dans le groupe m'ont dit que c'était un peu rapide, mais pour autant, plus on attend, pire ce sera.

**Olivier GACQUERRE**

*Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais donc mettre au vote la question 5, le budget supplémentaire. Y a-t-il des oppositions ? Une. Y a-t-il des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité, moins une voix, la voix de Monsieur Gluszak et celle d'Hermin. C'est Hermin ou Monsieur Gluszak ? C'est Hermin, d'accord. Très bien, merci.*

**Décision du Conseil : adopté, avec un contre de M. Gluszak Franck pour la commune de Hermin.**

**Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé**

## **6) REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

« Des autorisations de programme pluriannuelles sont actuellement ouvertes. Elles permettent d'engager des dépenses dans cette limite tandis que le crédit de paiement est la limite maximum de paiement autorisée pour une année donnée. Cette technique permet notamment de ne prévoir budgétairement que ce qui est nécessaire et d'éviter ainsi un recours excessif à l'emprunt et aux restes à réaliser.

Les crédits de paiement nécessitent d'être révisés dans le cadre du budget supplémentaire 2023 en fonction de l'avancée des chantiers et des objectifs d'équilibre budgétaire. De nouveaux programmes sont par ailleurs créés.

Ainsi, il convient d'ajuster les crédits de paiement 2023 (à la hausse ou à la baisse) des programmes listés en annexe.

Par ailleurs, les enveloppes des programmes P30 Préservation de la Chartreuse à Gosnay (25 000 €), P36 Parking relais nord gare de Béthune (100 000 €), P48 requalification de la zone Lavoisier à Labourse (600 000 €), EP02 réseaux eaux pluviales 2017 (144 600 €) et 38D réseaux assainissement DSP 2018 (86 000 €), nécessitent une révision à la hausse afin de les solder.

Enfin, il convient d'acter l'ouverture du programme P85 – démolition du garage mécanique de Labeuvrière (620 000 €) et B12 – réhabilitation du centre Jean Monnet de Béthune (6 650 000 €) permettant d'engager les dépenses.

Enfin, s'agissant des subventions d'équipement versées, seuls les crédits de paiement sont ajustés sur les années 2023 et 2024.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 09 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée de réviser ou de créer les autorisations de programme et d'engagement pluriannuelles relatifs aux investissements sous maîtrise d'ouvrage communautaire et de créer des programmes spécifiques relatifs aux subventions d'équipement versées. Le détail chiffré est repris dans les annexes ci-jointes. »

**Olivier GACQUERRE**

*Sur la question 6, sur la délibération, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non, c'est donc adopté, je vous remercie.*

**Franck GLUSZAK**

*(hors micro)*

Vous votez donc contre également ? Que pour l'assainissement. D'accord. On va le noter également.

**Décision du Conseil : adopté, avec un contre de M. Gluszk Franck uniquement pour l'assainissement.**

**Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé**

## **7) CLOTURE DE BUDGETS ANNEXES**

« A la suite de la fusion en 2017, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, a créé des budgets annexes en fonction des budgets annexes préexistants dans les communautés et syndicats dissous. A ce jour, 14 budgets annexes sont utilisés.

Afin de simplifier la lecture budgétaire du budget communautaire, il apparaît nécessaire de clôturer certains budgets annexes.

Considérant notamment l'utilisation des budgets annexes « Développement économique Zones » (60 003) qui regroupe l'ensemble des opérations d'aménagement à vocation économique et « Développement économique Bâtiments » (60 004) qui regroupe la création et la gestion locative des immeubles à vocation économique, il est proposé de clôturer, au 31 octobre 2023, les budgets annexes suivants :

- Budget annexe Parc d'activités du Fauquethun (60 009)**, opération non achevée,
  - à intégrer dans Budget annexe Développement économique Zones (60 003),
- Budget annexe Zone La Haye Lillers (60 011)**, opération non achevée,
  - à intégrer dans le Budget annexe Développement économique Zones (60 003),
- Budget annexe Bâtiment commercial Amettes (60 015)**
  - à intégrer dans le Budget annexe Développement économique Bâtiments (60 004)

Par ailleurs, **le budget annexe Zone Plantin Lillers (60 012)** dont l'opération est achevée sera clôturé et intégré dans le budget principal (60 000).

Le bilan financier prévisionnel de ces opérations au 31 octobre 2023 est le suivant :

Budget d'origine	Budget cible	Résultats au 31/12/2022			Résultats prévisionnels au 31/10/2023	Dettes au 31/10/2023	Terrains commercialisables
		Fonctionnement	Investissement	Total	Total		
Zone du Fauquethun Saint Venant	Zones éco	8 872,92	815 344,54	824 217,46	827 217,46	-	16,3 ha
Zones de La Haye Lillers	Zones éco	906 532,24	513 356,40	1 419 888,64	1 440 148,53	130 065,29	1,5 ha
Zones du Plantin Lillers	Principal	1 460 032,03	705 720,36	754 300,67	754 300,67	-	0 ha
				-	-		Actif immobilisé
Bâtiment commercial Amettes	Bâtiments éco	174 447,05	167 178,35	7 268,70	11 426,51	77 556,22	516 909,79

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 09 octobre 2023, il est nécessaire en conséquence :

- d'autoriser la clôture au 31 octobre 2023 des budgets annexes ci-dessus,
- d'intégrer les actifs, passifs et résultats constatés dans les budgets de destination repris ci-dessus,
- de poursuivre l'exécution budgétaire 2023 dans les budgets annexes de destination. »

Olivier GACQUERRE

Sur la question 7, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté également, merci.

**Décision du Conseil : adopté**

# **Priorité n°1 : RENFORCER LA COOPERATION, SOUTENIR LES 100 COMMUNES ET LEURS HABITANTS**

## **Enjeu : Accompagner financièrement les projets des communes**

### **FONDS DE CONCOURS**

**Rapporteur(s) : COCQ Bertrand**

#### **8) FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES - ATTRIBUTION**

« Le Conseil communautaire a institué un dispositif de fonds de concours et a défini leurs règles d'éligibilité par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2017 modifiée.

Un certain nombre de communes ont déposé des dossiers qui ont fait l'objet d'une instruction technique et d'une validation en exécutif réuni le 10 octobre 2023.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 02 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur les demandes récapitulées dans le document ci-annexé. »

#### ***Bertrand COCQ***

*Bonsoir à tous, concernant la priorité n° 1 « Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants » avec comme enjeu « accompagner financièrement les projets des communes », je vais vous parler de la programmation du troisième trimestre des fonds de concours. Pour cette programmation, 23 opérations concernant 19 communes, 9 thématiques ont été abordées. La première, c'est l'intervention d'urgence, elle concerne la commune de Beugin pour des travaux de réfection des avaloirs d'eaux pluviales pour un coût d'opération à hauteur de 4 125 € pour un montant de fonds de concours à hauteur de 50 %, soit 2 062,50 €. Concernant la thématique « développement des modes doux », une seule commune, Billy-Berclau pour un aménagement de stationnements vélo, un coût d'opération de 44 667 € pour un montant de fonds de concours de 13 400 €. Ensuite la thématique eaux pluviales, elle regroupe huit communes : Auchy-les-Mines, Béthune, Gosnay, Labourse, Locon, Mont-Bernanchon, Robecq et Vermelles, pour l'installation de cuves de récupération d'eau de pluie et de déconnexion des eaux pluviales. Pour le total de ces huit communes, nous avons un coût d'opération à hauteur de 164 971,80 € pour un montant de concours de 72 510 €. Pour la thématique « activité commerciale et artisanale », une seule commune, la commune de Lorgies pour la réouverture du commerce Epicier Tout, coût d'opération 35 957 €, montant du fonds de concours 10 778 €. Thématique transition et énergétique, une seule commune, la commune de Fresnicourt-le-Dolmen, c'est la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente, un coût d'opération à hauteur de 814 000 € pour un montant de fonds de concours de 100 000 €. Concernant le développement de la lecture publique, cinq communes : Billy-Berclau, Burbure, Calonne-Ricouart, Hersin-Coupigny et Lillers. Cela concerne soit un renouvellement de fonds documentaire ou un fonds documentaire initial et pour la commune de Labourse, c'est pour le financement d'un poste qualifié en médiathèque. Pour ces six communes, cela nous fait un coût d'opération à hauteur de 98 619 € pour un montant de fonds de concours de 39 308 €. Pour la catégorie « amélioration d'un service public », une seule commune, la commune de Noyelles-lès-Vermelles pour la réhabilitation des sanitaires de l'école maternelle, un coût d'opération de 95 700 € pour un montant de fonds de concours de 28 710 €. Pour la thématique « requalification des espaces publics », trois communes : Houchain, Lozinghem, Mont-Bernanchon. Houchain, requalification de la rue de Béthune, coût d'opération 167 098 €, montant de fonds de concours 50 129 €. Lozinghem, aménagement du centre bourg, un coût d'opération de 1 399 614 €, montant du fonds de concours 180 000 € et enfin Mont-Bernanchon, renaturation de la cour d'école et de ses abords, coût d'opération 273 760 € pour un montant de fonds de concours de 82 101 €. Enfin dernière thématique, celle de la politique de la ville, elle concerne la commune de Auchy-les-Mines avec la rénovation énergétique de l'école maternelle les Eglantines pour un coût d'opération de 132 819 € pour un montant de fonds de concours de 53 127 €.*



Ce qui nous fait au total pour cette programmation un coût d'opération de 3 231 333 € pour un montant de fonds de concours de 632 127 €. Si on fait le ratio, pour un euro de fonds de concours alloués pour ce troisième trimestre, c'est 5,1 € de travaux engagés. Au niveau des heures d'insertion, elles sont au nombre de 1 490 heures, soit presque un équivalent temps plein. Si on fait une extrapolation depuis le début de l'année, nous sommes sur un coût d'opération de 13 259 000 € et un montant de fonds de concours de 2 425 377 € avec un ratio à hauteur de 5,5. Le nombre d'heures d'insertion est de 7 578 heures, soit à peu près cinq équivalents temps plein. Voilà sur quoi il faut délibérer, valider, et il faut savoir que la commission « aménagement, transport et urbanisme » du 2 octobre dernier a donné un avis favorable.

**Olivier GACQUERRE**

Merci Bertrand, le Père Noël de l'agglomération avant l'heure. Il y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Merci pour vos initiatives et vos projets.

**Décision du Conseil : adopté**

## **Priorité n° 2 : S'ADAPTER AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE & PROTEGER LA NATURE**

**Enjeu : Garantir la qualité de l'approvisionnement en eau potable**

### **EAU POTABLE**

**Rapporteur(s) : SCAILLIEREZ Philippe**

#### **9) AVIS SUR LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DE LA HAUTE VALLEE DE LA LAWE - RETRAIT DES COMPETENCES "GESTION DU RPI" ET "ACCUEIL DE LOISIRS"**

« Par décision n°2023\_400 du 22 juin 2023, le Président a approuvé le retrait des communes de Bajus, Beugin et La Comté du Syndicat Mixte de la Haute Vallée de la Lawe (SMHVL) au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Par délibération du 10 octobre 2023, le Conseil syndical du SMHVL a voté la révision de ses statuts portant notamment sur le retrait des compétences « Gestion du RPI » et « Accueil de Loisirs ». Le Syndicat mixte aura donc pour unique objet l'exercice de la compétence « Production, traitement, adduction et distribution de l'eau potable ».

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-17-1 et L. 5211-20 du CGCT, le retrait de ces compétences requiert l'accord des membres du syndicat. La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys romane doit donc se prononcer sur cette modification statutaire dans un délai de 3 mois à compter de sa notification.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'eau » du 05 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'émettre un avis favorable sur la modification des statuts du SMHVL applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 tels que ci-annexés. »

**Philippe SCAILLIEREZ**

*Cette délibération concerne la modification statutaire du Syndicat mixte de la haute vallée de la Lawe. Par délibération du 10 octobre 2023, le conseil syndical a voté la révision de ses statuts portant sur le retrait des compétences de gestion du RPI et accueil de loisirs. Ce syndicat mixte aura donc pour unique objet d'exercice de la compétence « production, traitement, adduction et distribution de l'eau potable ». La*

communauté d'Agglomération doit donc se prononcer sur cette modification statutaire dans un délai de trois mois à compter de sa notification. La commission « cycle de l'eau » du 5 octobre 2023 a donné un avis favorable.

**Olivier GACQUERRE**

Merci, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

**Décision du Conseil : adopté**

**Enjeu : Tendre vers une écologie "industrielle" et une économie décarbonée-Accompagner les transformations et le développement de nos filières économiques**

### **DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

**Rapporteur(s) : DUBY Sophie**

#### **10) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE ET L'ASSOCIATION PLASTIUM**

« La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a adopté son projet de territoire lors du Conseil communautaire du 06 décembre 2022. Celui-ci ambitionne de construire collectivement un territoire 100 % durable, et a défini plusieurs priorités parmi lesquelles figure l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Dans le cadre de cette priorité, la filière plasturgie et composites représente un enjeu majeur pour la Communauté d'Agglomération (50 plasturgistes implantés en particulier dans 8 zones industrielles soit 2 655 emplois). L'analyse du tissu industriel du territoire permet par ailleurs d'identifier le potentiel de développement de projets sur le sujet du plastique, des composites et plus largement des matériaux et emballages. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération a intégré dans sa feuille de route industrielle, un axe complet sur le sujet de la plasturgie, des matériaux et de l'emballage, axe qui a été depuis réaffirmé dans le cadre de son Projet de Territoire.

Pour cette filière, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay ambitionne donc d'accompagner les différents projets industriels qui se profilent, mais également d'impulser et d'appuyer la mutation de la filière par le recyclage, les matériaux biosourcés et le design industriel.

Plastium est un pôle d'excellence économique qui fédère un réseau d'acteurs de la filière Plasturgie-Composites à l'échelle des Hauts-de-France. Initié sur le territoire de l'Artois en 1992, Plastium tire sa force de la pluralité de ses membres dont la Communauté d'Agglomération en est un membre historique. Le pôle déploie des actions visant à accroître la compétitivité des entreprises et à favoriser les synergies entre acteurs de l'écosystème régional. Au travers de ses actions, Plastium accompagne notamment les entreprises de plasturgie dans leurs projets de développement liés aux enjeux et contraintes de cette filière.

Plastium constitue un acteur essentiel dans l'ambition portée autour de la filière plasturgie et composites. C'est pourquoi les parties ont décidé de mettre en place un partenariat stratégique dans une logique d'engagements réciproques et de suivi de projets. La convention de partenariat sera conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 02 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président

délégué ou le Conseiller délégué de signer les pièces correspondantes dont la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association Plastium pour une durée de 3 ans à compter de sa notification telle que ci-annexée à la délibération. »

**Sophie DUBY**

*Il s'agit de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et l'association Plastium. Plastium est un opérateur économique sur notre territoire, la vocation de cette convention est de formaliser et d'accroître le partenariat qui était déjà fait avec elle. Les objectifs formés dans la convention sont d'appuyer le développement des projets en plasturgie sur le territoire, appuyer le positionnement de l'Agglomération en tant que territoire référence en plasturgie, accompagner la filière plasturgie du territoire à la sortie du pétrole à travers le recyclage et les nouveaux matériaux, et accompagner les enjeux de recrutement spécifique à la filière. Suite à l'avis favorable de la commission « développement économique et transition écologique » du 2 octobre, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le conseiller délégué à signer les pièces correspondantes de la convention. Cette convention est établie pour une durée de trois ans.*

**Olivier GACQUERRE**

*Merci Sophie. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc voté. Plastium, c'est l'un de nos pôles d'excellence qui lui aussi est en train de muter vers l'écologie industrielle.*

**Décision du Conseil : adopté**

**Rapporteur(s) : DUBY Sophie**

**11) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE ET L'ASSOCIATION CD2E**

« La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a adopté son projet de territoire lors du Conseil communautaire du 6 décembre 2022. Celui-ci ambitionne de construire collectivement un territoire 100 % durable, et a défini plusieurs priorités parmi lesquelles figure l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Dans le cadre de cette priorité, les enjeux relatifs à la transition écologique sont majeurs et les leviers d'intervention sont nombreux et convergents avec différentes compétences mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération, mais également au travers de l'action portée à l'échelle de chaque commune.

Accélérateur de la transition écologique, le CD2E est un opérateur économique régional implanté à Loos-en-Gohelle. Le CD2E s'engage, depuis 2002, à mettre en place les leviers permettant le changement d'échelle dans l'éco-transition et ainsi favoriser un développement économique vertueux et générateur d'emplois non délocalisables.

Le CD2E développe aujourd'hui une approche visant à massifier les pratiques et les usages relatifs aux éco-activités dans les territoires et il apparaît opportun d'engager un partenariat d'envergure avec la collectivité afin de bénéficier de l'appui de cette structure dans la mise en œuvre de projets.

Développé sur une période de 3 ans, ce partenariat est décliné au travers de 5 axes de travail correspondant aux 5 leviers d'intervention du CD2E pour contribuer à l'appui au développement de projets en matière de transition écologique :

- « Développer des projets dans le domaine du bâtiment durable »
- « Appuyer des projets dans le domaine de l'économie circulaire »
- « Déployer des projets photovoltaïques »
- « Accompagner l'administration »
- « Sensibiliser les publics »

Ces 5 axes de travail définissent un total de 17 objectifs complémentaires qui sont destinés à se traduire par le développement d'actions spécifiques en lien avec les compétences portées par la Communauté d'Agglomération, mais également en lien avec les projets portés dans les communes du territoire.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 02 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué de signer les pièces correspondantes dont la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association CD2E pour une durée de 3 ans à compter de sa notification telle que ci- annexée à la délibération. »

**Sophie DUBY**

*Toujours une convention, celle-ci entre l'Agglomération et l'association CD2E qui est un opérateur que tout le monde connaît en région. La vocation de cette convention est d'ancrer ce partenariat autour de projets concrets, par exemple autour de sujets sur le bâtiment durable et intelligent. Les objectifs formulés dans la convention sont : développer des projets dans le domaine du bâtiment durable, appuyer des projets dans le domaine de l'économie circulaire, déployer des projets photovoltaïques, accompagner l'administration et sensibiliser les publics. Toujours suite à l'avis favorable de la commission « développement économique et transition écologique », il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le conseiller délégué à signer les pièces nécessaires à la convention.*

**Olivier GACQUERRE**

*Merci, sur ce partenariat qui renouvelé et renforcé, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est donc adopté, je vous remercie. Merci Sophie.*

**Décision du Conseil : adopté**

### **Priorité n° 3 : GARANTIR LE « BIEN-VIVRE ENSEMBLE » ET LA PROXIMITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

**Enjeu : Enjeu Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle**

#### **CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**Rapporteur(s) : DAGBERT Julien**

#### **12) CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES - CULTURE COMMUNE - EXERCICES 2017 A 2021**

« En application des dispositions de l'article L. 211-8 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Hauts-de-France a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Culture Commune. Le contrôle, qui concerne les exercices 2017 à 2021, a porté principalement sur la gouvernance de la structure, sa situation comptable et financière ainsi que les résultats de son action en matière culturelle au regard de ses objectifs.

A l'issue de la procédure d'instruction, cet examen de gestion a fait l'objet d'un rapport d'observations définitives transmis à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane le 30 août 2023.

L'article L. 243-6 du Code des Juridictions Financières fait obligation aux exécutifs de communiquer à leur assemblée délibérante, dès leur plus prochaine réunion, les observations définitives formulées par la CRC en vue d'un débat en Conseil Communautaire. Une synthèse figure en page 2 du rapport.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 04 octobre 2023, il est donc demandé à l'Assemblée de prendre acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France concernant le contrôle des comptes et de la gestion de l'association Culture Commune concernant les exercices 2017 à 2021, et de débattre sur ce rapport d'observations définitives. »

### **Julien DAGBERT**

*Mes chers collègues, il y a lieu pour notre assemblée de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant l'activité de Culture Commune sur la période 2017/2021. En vous passant bien entendu l'ensemble du rapport et des activités, vous rappeler simplement que dans les conclusions, la Chambre estime que la situation financière de l'association est satisfaisante avec un résultat excédentaire sur toute la période d'analyse en dépit de l'impact de la crise sanitaire sur son activité. Les produits d'exploitation s'élèvent à 2,33 millions d'euros par an en moyenne, ils proviennent essentiellement de subventions de fonctionnement versées par les signataires des conventions pluriannuelles d'objectifs. Sur la période, leur montant est stable. En 2021, il est précisé que la baisse de subventions de la Communauté d'Agglomération a été compensée par des aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire et outre le fonctionnement de la structure, ces subventions permettent de financer plus de trois quarts des charges d'activité. La CRC recommande par ailleurs et incite l'association à définir un règlement intérieur permettant notamment d'éclaircir ce que l'adhésion à Culture Commune apporte à une commune adhérente. En effet actuellement la qualité d'adhérent ne garantit pas à la commune qu'une action soit menée sur son périmètre, mais il est possible qu'une commune non adhérente développe des projets avec Culture Commune. Sur l'activité artistique et culturelle, avant la crise sanitaire, la CRC souligne la dynamique positive avec une augmentation de la fréquentation portée principalement sur les actions gratuites. Elle recommande également à la structure d'élaborer des procédures formalisées et relatives à la commande publique. Voilà pour le rapport. Vous préciser qu'en marge de celui-ci, la Communauté d'Agglomération est actuellement en discussion avec l'opérateur Culture Commune pour redéfinir les modalités du partenariat pluriannuel notamment dans le cadre du projet de territoire. Je me permettrai d'ailleurs, si vous me le permettez, de vous présenter Julien Robiquet qui est au fond de la salle et qui est le nouveau directeur du service culturel de l'agglomération. Voilà pour ce point.*

### **Olivier GACQUERRE**

*Il peut se lever, on lui souhaite la bienvenue. Merci. Merci Julien. Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport ? Non, s'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte et de passer à la question 13.*

### **Décision du Conseil : adopté**

## **Enjeu : Proposer une offre de logements adaptée au parcours résidentiel et au cycle de vie des habitants**

### **FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE**

**Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé**

#### **13) CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES - TERRITOIRES 62 - EXERCICES 2016 A 2021**

« En application des dispositions de l'article L. 211-8 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Hauts de France a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Société d'Economie Mixte (SAEM) Territoires 62. Le contrôle, qui concerne les exercices 2016 à 2021, a porté principalement sur la gouvernance de la structure, sa situation comptable et financière ainsi que les résultats de son action.

A l'issue de la procédure d'instruction, cet examen de gestion a fait l'objet d'un rapport d'observations définitives transmis à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane le 31 août 2023.

L'article L. 243-6 du Code des Juridictions Financières fait obligation aux exécutifs de communiquer à leur assemblée délibérante, dès leur plus prochaine réunion, les observations définitives formulées par la CRC en vue d'un débat en Conseil Communautaire. Une synthèse figure en page 3 du rapport.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 09 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée de :

- Prendre acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la SAEM Territoires 62 concernant les exercices 2016 à 2021.
- Débattre sur ce rapport d'observations définitives. »

***Hervé DEROUBAIX***

*Le Conseil communautaire doit acter la transmission du rapport dans les délais de deux mois à compter de la notification par le Président de la Chambre. La réception du rapport définitif a eu lieu le 5 septembre 2023. Pour résumer ce rapport, il y a un rappel au droit qui consiste notamment à annexer le plan de trésorerie au compte rendu annuel des concessions d'aménagement. Six recommandations de performance et deux remarques : veiller à la cohérence de l'objet social de la société et l'intérêt à agir des actionnaires publics et le risque financier intégralement supporté par la société, donc par les actionnaires que nous sommes. Pour rappel, l'agglomération dispose de 9,68 % du capital de Territoires 62.*

***Olivier GACQUERRE***

*Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, il faut donc prendre acte. On en a parlé au Bureau tout à l'heure. Je vous propose de prendre acte du rapport d'observations définitives et de passer à la question 14.*

**Décision du Conseil : adopté**

**Rapporteur(s) : SOUILLIART Virginie**

**14) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY ET FILIERIS**

« Filieris, opérateur de santé issu du régime minier, propose une approche globale des besoins de santé publique insuffisamment satisfaits sur les territoires de vie où ses structures sont implantées. Son action s'inscrit dans une stratégie médicale nationale dont l'enjeu est la contribution à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Elle est déclinée à chaque territoire de santé pour répondre aux besoins identifiés par les Agences Régionales de Santé et propose une offre de soins diversifiée : centres de santé, établissement de santé (soins de suite et de réadaptation, médecine gériatrique) et établissements médico-sociaux (Ehpad, résidences autonomie, résidence d'hébergement temporaire, résidence service) et services : soins infirmiers à domicile, équipes spécialisées Alzheimer, services d'aide à domicile, magasins d'optique et vente et location de matériel médical.

Filieris porte des actions sur le territoire, notamment sur les dépistages organisés des cancers, sur la prévention des risques cardiovasculaires féminins. Ses structures sont ouvertes à toute la population, quel que soit le régime de sécurité sociale du patient.

Dans le cadre de l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, les professionnels de santé des structures de santé de Filieris sont régulièrement sollicités. Par délibération du 28 juin 2017, le Conseil Communautaire a approuvé l'exercice de la compétence facultative « Contrat Local de Santé ».

Filieris, signataire du contrat local de santé, est un partenaire de la Communauté d'Agglomération dans la mise en œuvre de la politique santé. Dans ce cadre, elle participe aux instances suivantes :

- Comité stratégique
- Comité technique
- Groupes de travail thématiques

Cette structure est également associée à la feuille de route « soutien à la démographie médicale » et au déploiement des actions du Contrat Local de Santé.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » 04 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée de formaliser les relations entre la Communauté d'Agglomération et Filieris et d'autoriser ainsi le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer une convention de partenariat d'une durée de trois ans à compter de sa signature, telle que ci-annexée. »

**Virginie SOUILLIART**

*Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et Filieris, tout le monde connaît Filieris, je ne vais pas vous représenter l'institution. Filieris est signataire du contrat local de santé, partenaire de la Communauté d'Agglomération dans la mise en œuvre de la politique santé et donc ils interviennent aux différentes instances mises en place au niveau de la santé. Cette structure est également associée à la feuille de route « soutien à la démographie médicale » et au déploiement des actions du contrat local de santé. Suite à l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale du 4 octobre 2023, il est proposé à l'assemblée de formaliser les relations entre la Communauté d'Agglomération et Filieris et d'autoriser ainsi le Président, la Vice-présidente ou les conseillers délégués*

à signer une convention de partenariat d'une durée de trois ans à compter de sa signature, telle que ci-annexée.

**Olivier GACQUERRE**

*Merci Virginie, vous l'avez compris, l'idée c'est de pouvoir être en complément sur le maillage territorial et surtout de pouvoir recruter éventuellement ensemble, faire du marketing ensemble et pas d'avoir des distorsions concurrentielles notamment sur les rémunérations, pour qu'ils n'essaient pas de nous cannibaliser, mais au contraire d'appuyer l'ensemble. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? C'est donc adopté, merci. On pourra donc officialiser la signature.*

**Décision du Conseil : adopté**

**Enjeu : Favoriser l'autonomie, la citoyenneté et la responsabilité grâce au réseau d'Education Populaire**

### **POLITIQUE DE LA VILLE**

**Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky**

#### **15) FONDS DE COHESION SOCIALE - SUBVENTION - EXERCICE 2023**

« Le Fonds de Cohésion Sociale (FCS) de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a été créé pour accompagner, au titre de la Politique de la Ville, les projets des Conseils Citoyens et des associations agissant en cohérence avec le projet social des communes concernées par un quartier prioritaire d'une part et s'inscrivant dans les objectifs de la programmation annuelle du Contrat de Ville d'Agglomération d'autre part. Il est doté d'une enveloppe de 100 000 € au titre de l'année 2023,

Au titre de la programmation 2023 du Contrat de Ville, la commission d'attribution pour l'examen des projets proposés s'est réunie le 19 janvier 2023 et le comité des financeurs du Contrat de Ville le 2 février 2023.

Par délibération n°2023/CC038bis du Conseil Communautaire du 11 avril 2023, l'Assemblée a approuvé l'attribution des subventions aux associations notamment concernées par le Fonds de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, pour un montant total de 86 162 €.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a octroyé une subvention d'un montant de 22 000 € à l'association d'Éducation Populaire L'ETABLI basée à LILLE.

Après la réunion du Comité des Financeurs et suite à de nouveaux échanges avec les partenaires du Contrat de Ville, il a été proposé d'étendre à l'ensemble des communes en géographie prioritaire la « recherche-action pour une participation efficiente des habitants du territoire » portée par l'Association d'Éducation Populaire L'ETABLI basée à LILLE.

Les membres de la commission d'attribution du fonds de cohésion sociale ont été consultés de manière dématérialisée et ont proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 8 000 €, à ladite association.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 04 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le versement dans le cadre du Fonds de Cohésion Sociale, d'une subvention supplémentaire de 8 000 € à l'Association d'Éducation Populaire L'ETABLI ayant son siège au 51 rue



Marcel Hénaux à LILLE, permettant de renforcer l'action « recherche-action pour une participation efficiente des habitants du territoire »

- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer, l'avenant à la convention d'objectifs ci-annexé. »

**Olivier GACQUERRE**

*En l'absence d'Éric Édouard, à qui nous pensons beaucoup, je cède la parole à Jacky Lemoine pour la question 15.*

**Jacky LEMOINE**

*C'est la signature d'une convention avec l'association L'Etabli. La commission de fonds de cohésion sociale de la Communauté d'Agglomération réunie le 19 janvier 2023 a émis un avis favorable à la programmation de 29 projets présentés en séance pour un montant total de 86 162 €. Après la réunion du Comité des financeurs et suite à de nouveaux échanges avec les partenaires du contrat de ville, les membres de la commission d'attribution ont été amenés à réexaminer un projet afin de mailler l'ensemble des communes en géographie prioritaire dans la limite des 100 000 € du fonds de cohésion sociale. Ainsi, parmi les projets soutenus, une recherche-action pour une participation efficiente des habitants du territoire portée par l'association d'éducation populaire L'Etabli permet d'accompagner les communes volontaires à la réalisation de diagnostics qualitatifs de leur quartier prioritaire et de bénéficier d'une expertise méthodologique pour mettre en œuvre des projets participatifs dès le plus jeune âge. Toutefois, le budget alloué pour ce projet visant à favoriser la participation citoyenne ne permet pas d'assurer cet accompagnement aux 21 quartiers prioritaires du territoire. Afin de mailler l'ensemble du territoire en contrat de ville, nous vous proposons donc d'abonder le financement apporté à ce projet à hauteur de 8 000 €. En contrepartie de ce soutien financier, la NCT apporterait une enveloppe financière supplémentaire afin de renforcer cette action dès le second semestre. Il y a eu un avis favorable de la commission « Cohésion Sociale ». Il vous est donc demandé d'autoriser le versement de cette subvention complémentaire fonds de cohésion sociale à L'Etabli.*

**Olivier GACQUERRE**

*Merci, sur cette question 15, une demande de prise de parole.*

**Jean-Pierre SANSEN**

*Par rapport à la rallonge demandée, est-ce qu'on peut avoir un rapport d'activité de cette association pour les actions entreprises dans les communes ? Je ne sais pas si l'association intervient dans certaines communes de l'agglomération, mais pour voir un peu ce qu'elle fait et quelles sont ses activités. J'ai regardé un peu sur Internet son projet, c'est un peu du verbiage, mais je voudrais savoir au niveau du terrain quelles sont ses activités précises.*

**Olivier GACQUERRE**

*Je n'étais pas à la commission, mais Nadine, Hakim aussi tu y étais ?*

**Nadine LEFEBVRE**

*Je veux rassurer notre collègue, Monsieur Sansen Jean-Pierre, L'Etabli c'est vraiment une association très aidante pour les quartiers, les géographies prioritaires. Nous avons eu affaire à cette association à plusieurs reprises, qui nous a aidés vraiment à faire des diagnostics très intéressants. De plus, elle intervient sur le terrain pour certaines réunions avec les habitants. En ce qui concerne la commune de Beuvry, mais cela doit être pareil pour les autres communes qui sont en quartier prioritaire, s'est établi entre nous un*

*dialogue constructif avec des actions positives et vraiment, elle est très aidante, cette association. Je pense qu'elle mérite bien qu'on lui donne 8 000 € de subvention supplémentaire.*

**Olivier GACQUERRE**

*Dans le décompte total, on avait 86 000 € pour 29 projets et en fait, on ne finance pas tout le projet Etabli. Je n'ai plus toute la répartition en tête. Je crois qu'on verse un tiers. Vous l'avez dans le détail ? 22 000 ? En tout cas, je peux vérifier. Éric y était, mais qui était à la commission ? Nadine ? Je pense qu'il y avait Serge aussi certainement.*

**Nadine LEFEBVRE**

*Je ne me souviens pas exactement ce qui avait été dit à la commission, mais je peux témoigner en toute sincérité de l'action de l'Etabli qui est vraiment pour nous très aidante. Je pense que pour les autres communes, qui sont en quartier prioritaire, elle effectue le même soutien et franchement, je pense que c'est une association qui mérite d'être soutenue en particulier par notre Communauté d'Agglomération.*

**Olivier GACQUERRE**

*On est bien dans le cadre d'une étude recherche donc c'est une extension d'expérimentation qui a pu être menée notamment sur Beuvry. C'est ce que j'avais retenu. Y a-t-il d'autres demandes ? Non. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Décision du Conseil : adopté**

## **Priorité n° 4 : ACCELERER LES DYNAMIQUES DE TRANSITION ECONOMIQUE**

**Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises**

### **COMMERCES ET ARTISANAT**

**Rapporteur(s) : DEBAS Gregory**

#### **16) LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS A DESTINATION DES ASSOCIATIONS COMMERCIALES ET UNIONS DE COMMERCANTS ET ARTISANS**

« La loi NOTRe du 7 août 2015, a attribué aux établissements publics de coopération intercommunale la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

Par délibération n° 2017/CC369 du 13 décembre 2017, la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » a été définie en retenant deux grands axes majeurs :

- La définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'urbanisme commercial, l'organisation des implantations commerciales, s'appuyant sur des actions d'observation et de suivi des évolutions du commerce et des espaces commerciaux ;
- L'accompagnement de la restructuration des centres-ville, des centres bourgs et lieux de centralité, notamment par le soutien à l'innovation dans le commerce indépendant et de proximité.

Par délibération n° 2018/CC272 du 12 décembre 2018, parmi les actions prioritaires de la politique locale du commerce, sur le volet « dynamique commerciale » a été voté le principe d'un soutien aux associations commerciales pour des investissements permettant de proposer des outils innovants.

Il est donc proposé le lancement d'un appel à projets qui vise à soutenir des actions collectives qui auront pour objectif d'accompagner la relance des activités de proximité, en incitant et en facilitant le retour de la clientèle dans les centres-ville, centres bourgs et quartiers, par des actions collectives innovantes d'animation, d'attractivité et de communication commerciales favorisant la dynamique d'un centre-ville, centre-bourg ou quartier.

Cet appel à projets sera ouvert aux unions commerciales, associations regroupant des commerçants et artisans implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Les projets devront s'inscrire dans une démarche innovante, sur un ou plusieurs des sujets suivants :

- Des actions d'animation favorisant l'attractivité commerciale du centre-ville, centre-bourg ou quartier ;
- Des actions de communication pour développer la notoriété et l'image du collectif/des artisans commerçants/du centre-ville, centre-bourg, quartier ;
- Des actions favorisant ou facilitant l'accès de la clientèle aux commerces du centre-ville, centre-bourg, quartier ;
- Des actions permettant d'améliorer l'expérience d'achat et la relation client dans les commerces de centre-ville, centre-bourg, quartier ;
- Une attention particulière sera portée aux projets valorisant la production locale, les circuits courts, le développement durable, et/ou impliquant à la fois commerçants-artisans non-sédentaires et sédentaires.

Pour pouvoir être retenu, le dossier de candidature devra décrire en détail l'action projetée et les résultats attendus, et devra notamment démontrer :

- Le caractère innovant de l'action (nouveau projet ne se répétant pas chaque année et ayant un caractère innovant, original) ;
- L'adaptabilité de cette action aux divers commerces de proximité et son inscription dans un projet global de développement du commerce de proximité ;
- Le caractère reproductible et/ou mutualisable de cette action ;
- Le calendrier de réalisation et les principales étapes de cette action ainsi que son plan de financement ;
- La nature et l'organisation du/des éventuel(s) partenariat(s) envisagés ;
- Les résultats obtenus ou attendus, les indicateurs de performance, l'évaluation de l'impact sur le commerce de centre-ville, centre-bourg, ou quartier.

Les projets retenus par un comité de sélection ad hoc bénéficieront d'une subvention et d'une mise en lumière sur les supports de communication de la Communauté d'Agglomération.

Les actions sélectionnées seront subventionnées à hauteur de 80 %, la subvention étant plafonnée à hauteur de 5000 € par action retenue.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » en date du 02 octobre 2023, il est demandé à l'Assemblée de valider le principe du lancement de l'appel à projets dédié et d'approuver le règlement de l'appel à projets tel qu'annexé. »

**Grégory DEBAS**

*Monsieur le Président, mes chers collègues, priorité n° 4, accélérer les dynamiques de transition économique avec comme enjeu, développer l'activité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises. Il s'agit du nouveau lancement d'un appel à projets à destination des associations commerciales et unions de commerçants et artisans. Ce n'est pas la première fois qu'on le demande. Il est donc proposé le lancement d'un appel à projets, qui vise à soutenir les actions collectives qui auront pour objectif d'accompagner la relance des activités de proximité en incitant et en facilitant le retour de la clientèle dans les centres-villes, centres bourgs et quartiers. Cet appel à projets sera ouvert aux unions commerciales, associations regroupant des commerçants et artisans, implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Ces projets devront s'inscrire comme dans notre première édition dans une démarche innovante sur un ou plusieurs des sujets suivants. Je vais résumer : actions d'animation, actions de communication, actions qui favorisent ou qui facilitent l'accès de la clientèle aux commerces de centre-ville, actions qui permettent d'améliorer l'expérience d'achat et la relation client, et aussi une attention particulière et j'y tiens, les projets valorisant la production locale. Pour être retenu, il faudra que ce soit un projet de caractère innovant, qu'il y ait une adaptabilité de cette action aux divers commerces de proximité donc avec une action qui ne se répète pas chaque année, c'est-à-dire ne pas faire du copier-coller. Les projets retenus par un comité de sélection ad hoc bénéficieront d'une subvention comme à l'accoutumée et d'une mise en lumière sur les supports de communication de la Communauté d'Agglomération. Les actions sélectionnées seront subventionnées à hauteur de 80 %, la subvention étant plafonnée à hauteur de 5 000 € par action retenue. Nous avons eu l'avis favorable de la commission « développement économique » du 2 octobre 2023.*

**Olivier GACQUERRE**

*Merci, je pense qu'il faudra qu'on en fasse la promotion aussi dans nos bulletins municipaux. Si vous le souhaitez, on vous enverra des vignettes pour bien diffuser l'information parce que je pense qu'il n'y a pas eu suffisamment de communication. En tout cas, ce n'est pas allé jusqu'à la cible pour tous les secteurs du territoire. Merci Grégory. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté, merci.*

**Décision du Conseil : adopté**

**Enjeu : Stimuler l'entrepreneuriat et développer l'économie de proximité**

**ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**Rapporteur(s) : MEYFROIDT Sylvie**

**17) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITAT ET INSERTION -  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2023**

« Dans le cadre de la politique de l'Économie Sociale et Solidaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, il convient de soutenir l'activité de la ressourcerie « À la courte échelle » au travers de l'insertion par l'activité économique de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dont les mises en situation de travail correspondent aux métiers liés à cette association.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 11 septembre 2023, il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver l'attribution d'une subvention à hauteur de 80 000 € et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer la convention d'objectifs avec l'association Habitat et Insertion ayant son siège à Bruay-la-Buissière (62700) au 122, rue d'Argentine, selon le projet ci-joint.

S'agissant d'un accompagnement dégressif, le détail du versement se fera de manière suivante, sur les trois ans à venir :

- 1<sup>re</sup> année : 80 000 €
- 2<sup>e</sup> année : 40 000 €
- 3<sup>e</sup> année : 0 €. »

**Sylvie MEYFROIDT**

*Chers collègues, la délibération n° 17 concerne le versement de subventions à l'association Habitat et Insertion. Habitat et Insertion développe sur le territoire de nombreuses activités dont la ressourcerie « À la courte échelle » située à Bourecq, qui vise à faciliter l'insertion professionnelle et sociale de personnes fragiles et vulnérables. Elle vise également à faciliter la valorisation par le réemploi en vue d'une revente. La ressourcerie a donc pour but d'éviter l'enfouissement en menant des actions de valorisation et/ou de vente tout en sensibilisant à l'environnement. Nous vous proposons de voter une subvention à hauteur de 80 000 € pour 2023 à l'association Habitat et Insertion pour soutenir cette activité. S'agissant d'un accompagnement dégressif, il est à noter que pour l'année 2024, cette subvention vous sera proposée pour un montant de 40 000 € pour s'éteindre ensuite. La commission « développement économique et transition écologique » a donné son avis favorable le 11 septembre 2023.*

**Olivier GACQUERRE**

*Merci. Je pense que Hakim ne participe pas au vote. Je le précise. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

**Décision du Conseil : adopté, Elazouzi Hakim ne prend pas part au vote.**

## **Priorité n° 5 : FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION**

### **RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS**

**Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky**

#### **18) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT**

« Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

#### **Emplois permanents**

Afin de tenir compte de l'évolution du service et de ses missions, il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des emplois pour les directions suivantes :

- Direction de la Cohésion Sociale

Face aux difficultés de recrutement de Conseillers Numériques sous forme de contrat de projet, il est proposé de supprimer les 7 contrats de projet et de procéder à la création de 2 emplois permanents de Conseiller Numérique.

- Direction des Sports

Compte tenu des besoins du service, il est proposé de créer un poste d'Agent d'accueil polyvalent à temps plein. Ce poste est compensé par la suppression de 2 postes à temps non complet.

Les suppressions de poste prendront effet dès lors qu'elles seront soumises à l'avis d'un prochain Comité Social Territorial (CST).

- Direction de la création d'activité et du développement de l'emploi

Compte tenu des besoins du service et du développement des filières, il est proposé de créer un poste de chargé de mission qui sera plus particulièrement chargé de la filière agricole.

Les changements apportés au tableau des emplois apparaissent en caractère gras en annexe à la délibération.

## **Contrats de projet**

En application de l'article 3.II de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années. La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

- Direction de l'Environnement

Dans le cadre du projet de création de la nouvelle Unité de Valorisation Energétique et compte tenu du caractère temporaire du besoin, il est proposé la création d'un emploi de Chef de Projet pour la Construction et le Suivi des Unités de traitement des déchets, emploi non permanent sous forme de contrats de projet. Ce poste est ouvert aux grades relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, à temps complet et pour une durée de 48 mois.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 09 octobre 2023, il est donc proposé à l'Assemblée que ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle lorsque la recherche en priorité d'un fonctionnaire n'a pu aboutir en l'absence de candidatures pouvant répondre au profil et aux compétences recherchées pour pourvoir ce poste. »

## **Jacky LEMOINE**

*Avant la question, pour Jean-Pierre, si tu veux, je pourrais t'en parler pour L'Etabli, puisqu'ils sont intervenus sur ma commune également. Je pourrais te dire le diagnostic qu'ils ont fait, je te ferai voir comment cela nous a été utile. Je n'avais pas participé à la commission, je les ai eus chez moi. Pour la délibération 18, elle concerne la modification du tableau des emplois. Compte tenu des besoins, il est nécessaire de procéder à la création de deux postes, un chargé de mission pour le développement de la filière agricole au sein de la DGA Développement économique et attractivité et un chef de projet chargé du suivi de l'unité de valorisation énergétique au sein de la DGA Eau, biodiversité et déchets. Ce poste est créé sous forme de contrat de projet compte tenu de la temporalité de la mission. De plus, la collectivité rencontre des difficultés de recrutement des conseillers numériques qui sont aujourd'hui à pourvoir sous forme de contrats de projet. Afin de rendre les postes plus attractifs, il est proposé de transformer ces postes en emplois permanents. Compte tenu de l'évolution de la Direction des sports, il est proposé de créer un poste d'agent d'accueil polyvalent pour les équipements aquatiques. Cette création est compensée par la suppression de deux postes à temps non complet qui sont soumis à l'avis d'un prochain Comité social territorial. Il y a eu un avis favorable de la commission « services du quotidien, administration générale et territoriale ».*

## **Olivier GACQUERRE**

*Merci Jacky. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.*

## **Décision du Conseil : adopté**

**Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé**

**19) RÉGIE D'AVANCES ET DE RECETTES DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE  
SALENGRO DE BRUAY LA BUISSIÈRE - PRISE EN CHARGE DU DEFICIT CONSTATÉ  
SUITE AU VOL DU COFFRE-FORT DANS LA NUIT DU 16 AOÛT AU 17 AOUT 2023**

« Un vol du coffre-fort à la piscine communautaire Salengro à Bruay-la-Buissière a été commis dans la nuit du 16 au 17 août 2023.

Un procès-verbal de vérification de la régie établi le 17 août 2023 par les services de la Trésorerie de Béthune fait état de la disparition du coffre qui contenait le fonds de caisse et les recettes des dernières semaines d'exploitation de l'activité. Le vol a fait l'objet d'un dépôt de plainte le 17 août 2023 auprès du commissariat de police de Bruay-la-Buissière.

Le procès-verbal de vérification constate un déficit total de 7 252,65 €.

Compte-tenu de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs n'est plus engagée. En conséquence, la Direction Départementale des Finances Publiques ne se prononce plus sur les cas de force majeure tels que les vols et n'adresse plus de décision à la collectivité concernée.

Par conséquent, en vertu du décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022, le déficit doit être pris en charge par le budget de la collectivité sans pouvoir mettre en jeu la responsabilité du régisseur.

Vu l'Ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de la Responsabilité financière des Gestionnaires Publics,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022,

Vu le procès-verbal de vérification de la régie établi par les services de la trésorerie en date du 17 août 2023 constatant le vol du coffre-fort concernant la régie d'avances et de recettes pour la piscine communautaire de Bruay-la-Buissière,

Considérant que le déficit constaté d'un montant de 7 252,65 € est consécutif au vol du coffre-fort intervenu dans la nuit du 16 au 17 août 2023 à la piscine communautaire Salengro à Bruay-la-Buissière ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte au commissariat de police de Bruay-la-Buissière le 17 août 2023,

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 09 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée de constater budgétairement le vol d'un montant de 7 252,65 €. »

**Hervé DEROUBAIX**

*Il est proposé à l'assemblée de constater budgétairement un déficit de 7 252,65 € suite à un vol avec dégradation intervenu à la piscine communautaire Roger Salengro dans la nuit du 16 au 17 août. Suite à la fin de la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur qui est intervenue depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023. En sachant que suite à ce vol, des dispositions ont été prises avec notamment la pose d'un coffre scellé, le remplacement d'une vitre sécurisée et la pose d'une alarme laser et volumétrique anti-intrusion pour éviter que cela ne se reproduise.*

**Olivier GACQUERRE**

Merci Hervé, je pense que cela a fait l'objet de nombreuses questions en commission et des explications, forcément. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

**Décision du Conseil : adopté**

## QUESTIONS DIVERSES

**Olivier GACQUERRE**

Deux ou trois informations. Gaëtan Verdoucq, sur la délibération ? Non ? Le Conseil est clos, il n'y a pas de questions diverses. Il faut les inscrire si tu le souhaites. Je donne juste des informations à titre d'indication. Si vous avez des questions diverses, on a un règlement intérieur, on les prend volontiers. Il faut juste nous les donner un peu avant pour qu'on puisse les mettre à l'ordre du jour. Si cela appelle une réponse, dis-le. Pendant qu'on lui donne le micro, je voulais juste vous dire que le prochain Conseil communautaire sera le 12 décembre, donc Bureau et Conseil, on ne pourra pas le faire ici car la salle est occupée pour les festivités de fin d'année, donc ce sera à la Communauté d'Agglomération à la salle du cinquième. Vous dire également que jeudi 19 octobre à 16 heures à Lillers, si vous avez un maillot de bain, on va pouvoir enfin inaugurer les travaux de la piscine communautaire donc vous êtes les bienvenus. Ce sera l'inauguration et la réouverture après réhabilitation du centre nautique. Vous dire également qu'il y a un salon qui fonctionne très bien aujourd'hui et demain, on a déjà eu plus de 1 100 entrées, c'est le forum des métiers de la santé et des services à la personne. C'est à Annezin et on vous invite à peut-être relayer l'information. Je pourrais parler de l'agglomération toute la semaine, il y a des activités toute la semaine. Samedi matin, nous accueillons notre partenaire de Sainte-Julie au Québec dans le cadre du corridor que nous avons mis en place. Le maire de Sainte-Julie vient avec une délégation et des chefs d'entreprise, ils peuvent proposer à une quinzaine de jeunes du territoire qui souhaitent une aventure de deux ans professionnelle et culturelle au Québec de pouvoir s'embarquer avec eux à partir du printemps. Je crois que c'est à 9h30 à La Fabrique à Béthune. Il y a l'officialisation du partenariat entre l'Agglomération et Sainte-Julie qui est à l'est de Montréal au Québec, 10h on ouvre les portes, on donne des informations sur le partenariat et comment cela fonctionne concrètement pour les jeunes qui seraient intéressés et 10h30, pour les jeunes qui sont vraiment intéressés, ils pourront rencontrer les entreprises et dialoguer sur les modalités d'arrivée, de logement, tous les côtés très pratiques puisque Sainte-Julie va mettre à disposition des logements, avoir des parrains et des marraines pour accueillir au mieux ces jeunes. Je voulais donc vous le dire parce que si vous voulez de l'information, on peut vous la pousser et j'aimerais bien que vous puissiez en parler autour de vous. L'idée n'est pas de vider notre bassin d'emploi, mais peut-être de permettre à des jeunes qui veulent vivre une autre aventure et revenir enrichis, de pouvoir le faire. Il n'y a pas que des emplois à bac +20 ou je ne sais quoi, il y a aussi des emplois peu qualifiés donc cela permet à des gens aussi de pouvoir être en rebond et de vivre autre chose. C'est donc samedi matin à La Fabrique à Béthune. Je cède la parole à Gaëtan.

**Gaëtan VERDOUCK**

Merci, Monsieur le Président. Je vais être très court, c'est pour faire la promotion par rapport au Pôle métropolitain dont vous faites partie. Ils viennent de créer un club des élus de l'écotransition qu'ils souhaitent lancer officiellement demain, donc l'objectif de ce club auquel je me suis inscrit, c'est de rassembler, de partager et agir, désireux d'accélérer l'écotransition. C'est partager ensemble des retours d'expériences, des réussites et des difficultés et également de permettre de monter en compétence, connaissances thématiques sur l'écotransition. Si vous voulez participer ou si des élus de votre commune souhaitent faire partie de ce groupe d'élus sur l'écotransition, vous pouvez vous rapprocher du Pôle métropolitain ou de moi-même et je vous dirai comment cela fonctionne. J'ai fait également la même promotion au niveau de la FDE, donc je pense que c'est cette bonne thématique. Je pense que Monsieur le Président, vous devez connaître la création de ce club.



**Olivier GACQUERRE**

Tout à fait. Merci beaucoup. C'est vrai qu'on en avait parlé la fois dernière, je pense qu'Emmanuelle avait déjà évoqué aussi ce club. Bonne fin de journée et merci pour votre présence.

**VISA DU « PROCES-VERBAL »**

Le Président  
  
Olivier GACQUERRE

Le secrétaire de séance  
  
Jean-François JURCZYK